

ÉTUDE ONTARIENNE SUR L'INCIDENCE DES
SIGNALEMENTS DE CAS DE VIOLENCE ET DE
NÉGLIGENCE ENVERS LES ENFANTS, 2018

COMPRENDRE LA SURREPRÉSENTATION DES ENFANTS NOIRS AU SEIN DES SERVICES DE BIEN-ÊTRE DE L'ENFANCE DE L'ONTARIO

De : Nicole Bonnie, MSW, RSW et Keishia Facey, MA

Équipe de recherche : Bryn King, Barbara Fallon, Nicolette Joh-Carnella, Travonne Edwards, Miya Kagan-Cassidy, Tara Black, Kinesha William, Vania Patrick-Drakes et Chizara Anucha



OVOW
ONE VISION ONE VOICE
OVOW



FACTOR-INWENTASH
FACULTY OF SOCIAL WORK
UNIVERSITY OF TORONTO



UNE VISION UNE VOIX, UN PROGRAMME DE L'ASSOCIATION ONTARIENNE DES SOCIÉTÉS DE L'AIDE À L'ENFANCE

À propos de l'artiste :

Chelsea Charles est une illustratrice qui réside à Brampton, en Ontario, et qui a obtenu son BAA en illustration au Sheridan College. Elle crée ses illustrations grâce à une combinaison de techniques numériques et traditionnelles. www.chelseacharlesillustration.com

Conception du rapport : Jennifer Gammad Lockerby

L'art de la couverture représente une main tendue avec des noix de kola. Symbole d'hospitalité et de respect, la noix de kola a une signification importante dans les cultures d'Afrique de l'Ouest et dans toute la diaspora africaine. La noix de kola est souvent utilisée dans les cérémonies ou les rencontres comme geste de bonne volonté, de bienvenue, d'unité ou de réconciliation. Lors de ces cérémonies, c'est souvent la personne la plus jeune qui casse la noix. Nous voulons inviter et centrer les expériences des enfants et des familles noirs dans ce travail et utiliser leurs voix pour façonner et diriger le changement.

Pendant le passage du milieu, les Africains réduits en esclavage utilisaient les noix de kola pour rendre l'eau potable à bord des navires négriers. Si la noix est amère – une grande partie du rapport évoque des vérités désagréables et peu appétissantes sur la surreprésentation et les disparités flagrantes, elle est aussi synonyme de survie, de résilience et de la capacité des Noirs à endurer dans l'espoir de vivre des jours meilleurs.

Table des matières

Sommaire :.....	6
Section I : Introduction et Méthodologie.....	11
Section II : Encadrer le contexte des contacts des enfants noirs avec le système du bien-être de l'enfance.....	14
Section III : Dispositions de service.....	21
Section IV : Motif de l'enquête.....	30
Section V : Fonctionnement de l'enfant et de la personne responsable.....	37
Section VI : Caractéristiques des ménages.....	43
Références.....	47

Liste des figures

Figure 1 : Représentation disproportionnée des enfants noirs dans la population des services du bien-être de l'enfance par rapport à l'ensemble de la population des enfants en Ontario.....	7
Figure 2 : Représentation disparate des enfants noirs dans le système du bien-être de l'enfance de l'Ontario en 2018.....	8
Figure 3 : Résultats d'enquête disparates dans les enquêtes de bien-être de l'enfance concernant des enfants noirs et des enfants blancs en Ontario en 2018.....	8
Figure 4 : Source de signalement dans les enquêtes sur les mauvais traitements à l'égard des enfants portant sur des enfants noirs et des enfants blancs en Ontario en 2018.....	9
Figure 5 : Préoccupations relatives au fonctionnement de l'enfant et facteurs de risque liés à la personne responsable principale dans les enquêtes sur les mauvais traitements à l'égard des enfants noirs et des enfants blancs en Ontario en 2018.....	9
Figure 6 : Situation socioéconomique dans les enquêtes sur les mauvais traitements à l'égard des enfants noirs et des enfants blancs en Ontario en 2018.....	10
Figure 7 : Nature des enquêtes sur les mauvais traitements à l'égard des enfants noirs et des enfants blancs en Ontario en 2018.....	10
Figure 8 : Carte conceptuelle des politiques et des pratiques qui déterminent les contacts avec les services de bien-être de l'enfance pour les familles noires en Ontario (Mohamud et coll., 2021).....	17

Liste de tableaux

Tableau 1 : Enquêtes sur les mauvais traitements à l'égard des enfants portant sur des enfants noirs et des enfants blancs (de la naissance à 15 ans) en Ontario en 2018	23
Tableau 2 : Source de signalement dans les enquêtes sur les mauvais traitements à l'égard des enfants portant sur des enfants noirs et des enfants blancs en Ontario en 2018.....	25
Tableau 3 : Prestation de services continus à la suite d'enquêtes liées aux mauvais traitements à l'égard des enfants portant sur des enfants noirs et des enfants blancs en Ontario en 2018.....	26
Tableau 4 : Demandes adressées au tribunal du bien-être de l'enfance dans le cadre d'enquêtes liées aux mauvais traitements à l'égard des enfants portant sur des enfants noirs et des enfants blancs en Ontario en 2018	27
Tableau 5 : Placements hors du foyer familial lors des enquêtes sur les mauvais traitements à l'égard des enfants portant sur des enfants noirs et des enfants blancs en Ontario en 2018	29
Tableau 6 : Nature des enquêtes liées aux mauvais traitements à l'égard des enfants portant sur des enfants noirs et des enfants blancs en Ontario en 2018.....	32
Tableau 7 : Décisions de corroboration dans les enquêtes liées aux mauvais traitements à l'égard des enfants portant sur des enfants noirs et des enfants blancs en Ontario en 2018.....	34
Tableau 8 : Caractéristiques des enquêtes sur les mauvais traitements corroborés portant sur des enfants noirs et des enfants blancs en Ontario en 2018.....	36
Tableau 9 : Préoccupations relatives au fonctionnement de l'enfant dans les enquêtes liées aux mauvais traitements envers les enfants impliquant des enfants noirs et des enfants blancs en Ontario en 2018	40
Tableau 10 : Facteurs de risque liés à la personne responsable principale dans les enquêtes liées aux mauvais traitements à l'égard des enfants portant sur des enfants noirs et des enfants blancs en Ontario en 2018	42
Tableau 11 : Source de revenus du ménage dans les enquêtes liées aux mauvais traitements à l'égard des enfants portant sur des enfants noirs et des enfants blancs en Ontario en 2018	45
Tableau 12 : Le ménage a manqué d'argent pour des besoins essentiels au cours des six derniers mois dans les enquêtes liées aux mauvais traitements à l'égard des enfants en Ontario en 2018.....	46

Sommaire :

Le présent rapport décrit les enquêtes liées aux mauvais traitements menées en Ontario en 2018 qui portaient sur des enfants noirs et compare ces enquêtes à celles qui portaient sur des enfants blancs.

Ces analyses présentent les données de l'Étude ontarienne sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants 2018 (EIO-2018), la sixième étude provinciale sur les enquêtes liées aux mauvais traitements menée dans la province.

Le rapport a été préparé par l'équipe de recherche de l'EIO-2018 à la demande d'Une vision Une voix, un programme de l'Association ontarienne des sociétés de l'aide à l'enfance.



DISPROPORTION ET DISPARITÉ

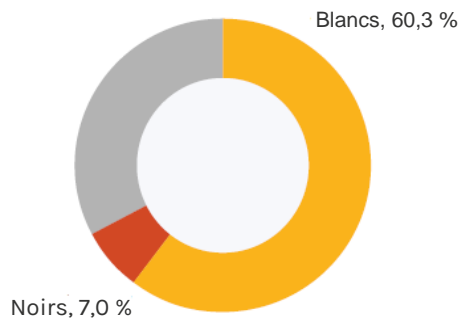
Disproportionné signifie non proportionnel. Les indices de disproportion comparent la proportion d'enfants ayant fait l'objet d'un résultat en matière de protection de l'enfance (p. ex., une enquête ou un placement) qui appartiennent à un groupe ethnoracial particulier à la proportion d'enfants d'une population plus large (p. ex., la population générale des enfants) appartenant à ce groupe ethnoracial. Les indices de disproportion ne comparent pas les groupes ethnoraciaux entre eux.

La figure 1 décrit la représentation disproportionnée des enfants noirs qui sont concernés par une enquête sur le bien-être de l'enfance par rapport à la proportion d'enfants noirs dans la population totale des enfants en Ontario. Les enfants noirs représentent sept pour cent de la population d'enfants, mais près de 14 pour cent de la population d'enfants qui reçoivent des services du bien-être de l'enfance.

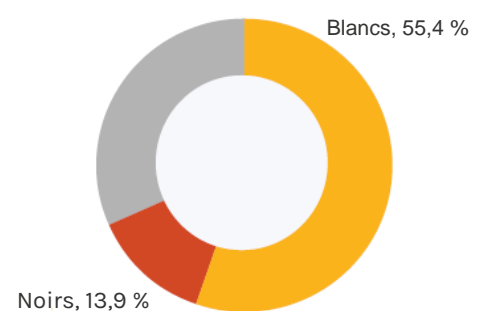
FIGURE 1

Représentation disproportionnée des enfants noirs dans la population des services du bien-être de l'enfance par rapport à l'ensemble de la population des enfants en Ontario

Population d'enfants (0 à 15 ans)



Enquêtes (0 à 15 ans)



Ressource : Statistique Canada, Totalisation spéciale, basée sur le Recensement de la population de 2016. Reproduit et distribué « tel quel » avec la permission de Statistique Canada.

Disparité signifie l'absence de similitude. Les indices de disparité comparent la proportion de la population d'enfants d'un groupe ethnoracial ayant obtenu un résultat particulier en matière de bien-être de l'enfance à la proportion de la population d'enfants d'un autre groupe ethnoracial (généralement blanc) ayant obtenu le même résultat.

La figure 2 décrit la représentation disparate des enfants noirs par rapport aux enfants blancs dans le système du bien-être de l'enfance de l'Ontario en 2018. Globalement, par rapport aux enfants blancs, les enfants noirs étaient 2,2 fois plus susceptibles de faire l'objet d'une enquête (voir le tableau 1). Ces enquêtes étaient ensuite 2,5 fois plus susceptibles d'impliquer de mauvais traitements corroborés (voir le tableau 7), 1,7 fois plus susceptibles d'être transférés vers des services continus (voir le tableau 3) et 2,5 fois plus susceptibles d'entraîner un placement hors du domicile familial (voir le tableau 5).

Lorsque nous examinons les enfants et les familles qui font l'objet d'une enquête (population des services du bien-être de l'enfance) et que nous analysons les décisions prises en matière de bien-être de l'enfance après la sélection des enquêtes, les enquêtes portant sur des enfants noirs étaient 16 % plus susceptibles d'être corroborées, 21 % moins susceptibles d'être transférées vers des services continus et 15 % plus susceptibles d'impliquer un placement hors du domicile familial. Voir la figure 3.

FIGURE 2

Représentation disparate des enfants noirs dans le système du bien-être de l'enfance de l'Ontario en 2018.



2,2 fois plus susceptibles de faire l'objet d'une enquête



1,7 fois plus susceptibles d'être transférés vers des services continus



2,5 fois plus susceptibles que les allégations soient corroborées



2,5 fois plus susceptibles d'être placés pendant l'enquête

FIGURE 3

Résultats d'enquête disparates dans les enquêtes de bien-être de l'enfance concernant des enfants noirs et des enfants blancs en Ontario en 2018

↑ 16 %

plus susceptibles d'être corroborées

↓ 21 %

moins susceptibles d'être transférés vers des services continus

↑ 15 %

plus susceptibles d'être placés pendant l'enquête

CARACTÉRISTIQUES DES ENQUÊTES

Objets d'une enquête

Comme le montre la figure 4, comparativement aux enquêtes portant sur des enfants blancs, les enquêtes portant sur des enfants noirs étaient plus susceptibles d'être signalées par le personnel scolaire et la police. Les enquêtes portant sur des enfants noirs étaient moins susceptibles d'être signalées par des sources non professionnelles (p. ex., des membres de la communauté, de la famille, etc.; voir le tableau 2).

Caractéristiques de l'enfant et de la personne responsable

Les intervenantes chargées de l'enquête étaient moins susceptibles de noter au moins un problème de fonctionnement de l'enfant et au moins un facteur de risque pour la personne responsable principale dans les enquêtes portant sur des enfants noirs que dans celles portant sur des enfants blancs (voir la figure 5, le tableau 9 et le tableau 10).

FIGURE 4

Source de signalement dans les enquêtes sur les mauvais traitements à l'égard des enfants portant sur des enfants noirs et des enfants blancs en Ontario en 2018

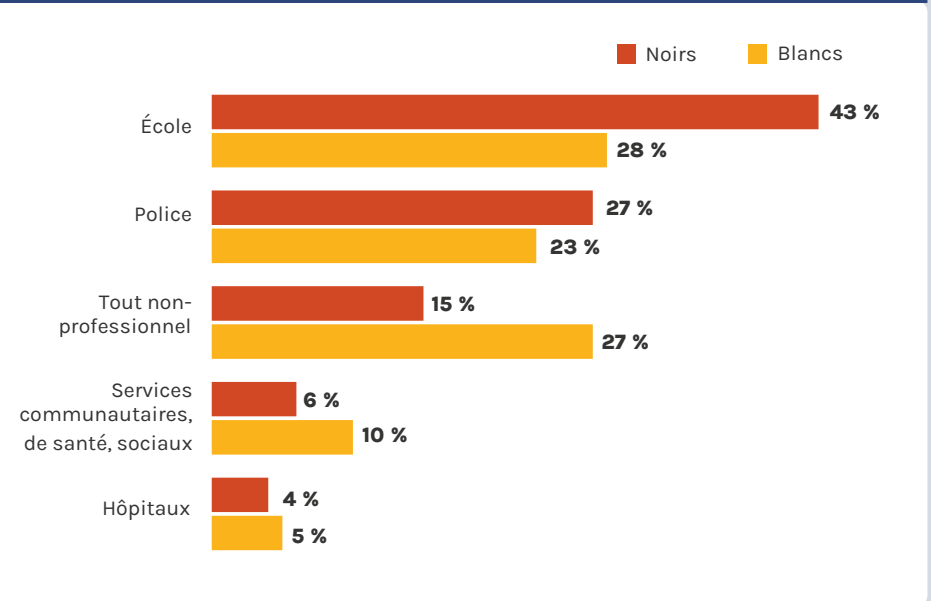
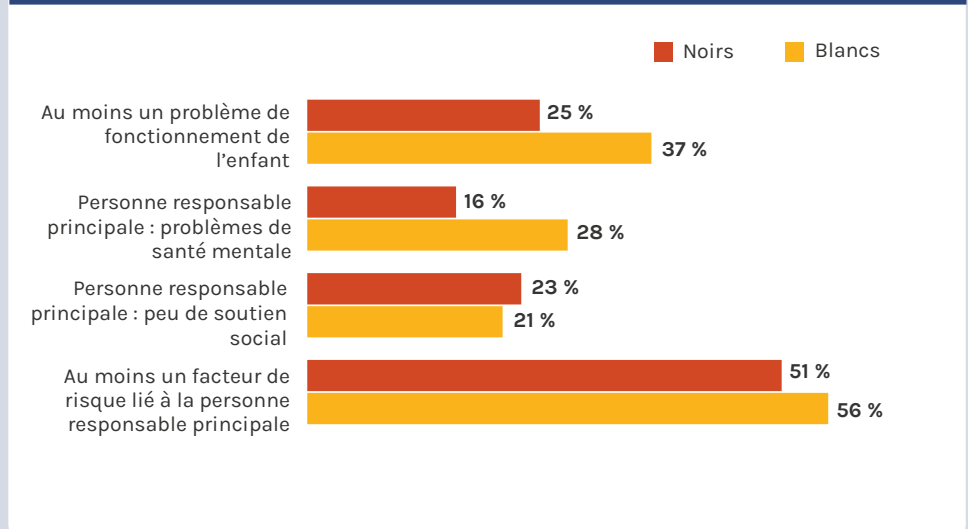


FIGURE 5

Préoccupations relatives au fonctionnement de l'enfant et facteurs de risque liés à la personne responsable principale dans les enquêtes sur les mauvais traitements à l'égard des enfants noirs et des enfants blancs en Ontario en 2018

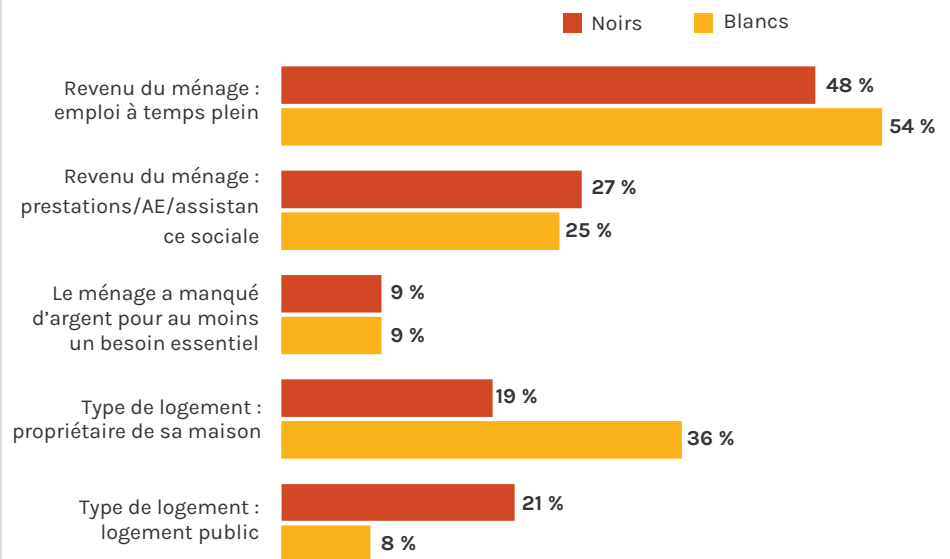


Situation familiale

Les enquêtes portant sur des enfants noirs étaient plus susceptibles de concerner des familles dont les intervenantes indiquaient qu'elles vivaient dans un logement public et moins susceptibles de concerner des familles qui vivaient dans une maison dont elles étaient propriétaires et qui avaient une source de revenus à temps plein, par rapport aux enquêtes portant sur des enfants blancs (voir la figure 6, le tableau 11 et le tableau 12).

FIGURE 6

Situation socioéconomique dans les enquêtes sur les mauvais traitements à l'égard des enfants noirs et des enfants blancs en Ontario en 2018



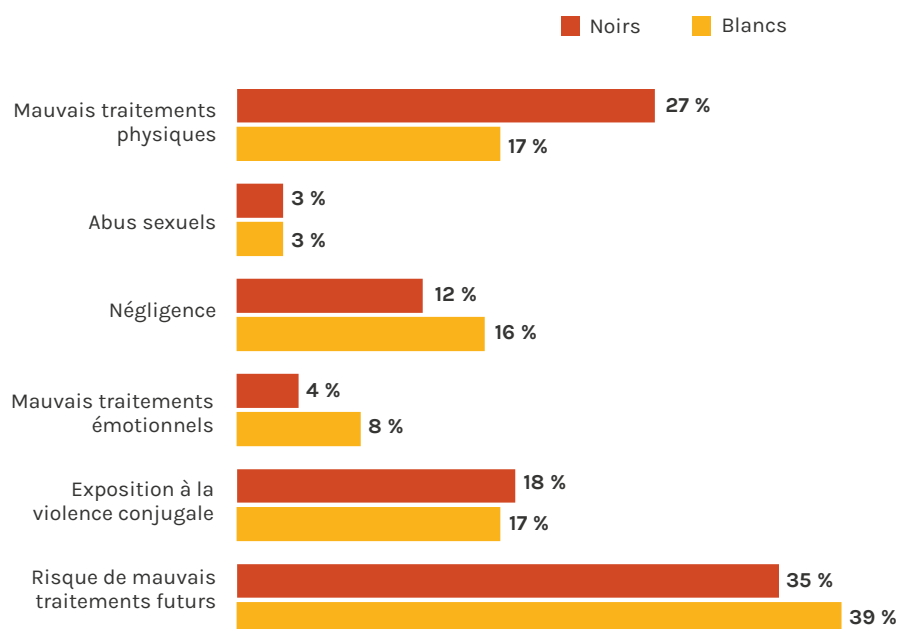
Nature de l'enquête

Comparativement aux enquêtes portant sur des enfants blancs, les enquêtes portant sur des enfants noirs étaient plus susceptibles d'être axées sur un problème de mauvais traitements physiques et moins susceptibles d'être axées sur des problèmes de négligence, de mauvais traitements émotionnels et de risque de futurs mauvais traitements (voir la figure 7 et le tableau 6).

Les données et les disparités présentées dans ce rapport doivent être replacées dans le contexte du rôle de la race, du racisme envers les Noirs et de la suprématie blanche dans notre société et, surtout, en tant que facteurs structurels de l'implication des services de bien-être de l'enfance. La section II de ce rapport fournit la théorie et la recherche qui permettent d'encadrer les résultats présentés par la suite.

FIGURE 7

Nature des enquêtes sur les mauvais traitements à l'égard des enfants noirs et des enfants blancs en Ontario en 2018



Section I

Introduction et Méthodologie



« Il est important de noter que les conclusions de ce rapport sont mises en contexte avec la théorie et la recherche qui soulignent l'impact du racisme envers les Noirs sur les expériences des familles noires avant et pendant leurs contacts avec les sociétés d'aide à l'enfance de l'Ontario. »

Ce rapport a été préparé par l'équipe de recherche de l'Étude sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants en Ontario 2018 (EIO-2018) à la demande de One Vision One Voice, un projet de l'Association des sociétés d'aide à l'enfance de l'Ontario.

Ce rapport décrit les enquêtes liées aux mauvais traitements à l'égard des enfants menées en Ontario en 2018 portant sur des enfants noirs et compare ces enquêtes à celles portant sur des enfants blancs en fonction des caractéristiques des enfants, des familles et des ménages, ainsi que des caractéristiques des enquêtes elles mêmes.

Il est important de noter que les conclusions de ce rapport sont mises en contexte avec la théorie et la recherche qui soulignent l'impact du racisme envers les Noirs sur les expériences des familles noires avant et pendant leurs contacts avec les sociétés d'aide à l'enfance de l'Ontario.

MÉTHODOLOGIE

L'EIO-2018 est la sixième étude provinciale visant à examiner l'incidence des signalements et des enquêtes sur les problèmes liés aux mauvais traitements à l'égard des enfants en Ontario. L'EIO-2018 recueille des renseignements sur les résultats des enquêtes, les formes et la gravité des mauvais traitements, ainsi que sur les caractéristiques des enfants et des familles ayant fait l'objet d'une enquête par les services de bien-être de l'enfance de l'Ontario. Un plan d'échantillonnage à plusieurs degrés a été utilisé pour sélectionner d'abord un échantillon représentatif de 18 agences du bien-être de l'enfance parmi 48 agences du bien-être de l'enfance en Ontario. Les enquêtes ouvertes entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre 2018 ont ensuite été échantillonnées pour être incluses dans l'étude.

La définition de l'EIO-2018 des enquêtes liées aux mauvais traitements comprend les situations où l'on craint qu'un enfant ait déjà été maltraité ou négligé (enquêtes sur les mauvais traitements) ainsi que les situations où l'on ne s'inquiète pas spécifiquement des mauvais traitements passés, mais où l'on évalue le risque de futurs mauvais traitements (enquêtes sur les risques). Ces procédures ont permis d'obtenir un échantillon final de 7 115 enquêtes sur les mauvais traitements à l'égard d'enfants de la naissance à 15 ans. Des estimations annuelles provinciales pondérées ont été dérivées sur la base de ces enquêtes. Veuillez consulter Fallon et coll. (2020) pour obtenir une description détaillée des procédures de pondération.

On a demandé aux intervenantes d'indiquer la catégorie ethnoraciale qui décrivait le mieux les enfants faisant l'objet de l'enquête et les personnes qui en étaient responsables.

Les catégories ethnoraciales utilisées dans l'EIO-2018 sont celles utilisées par Statistique Canada dans le Recensement de 2016. L'utilisation des catégories du Recensement de 2016 permet de calculer le taux d'incidence des enquêtes par 1 000 enfants en Ontario. Ces taux d'incidence sont obtenus en prenant le nombre estimé de cas, en le divisant par la population d'enfants pour une catégorie ethnoraciale donnée en Ontario et en le multipliant par 1 000.

Les estimations présentées dans ce chapitre sont issues d'enquêtes liées aux mauvais traitements à l'égard des enfants provenant d'un échantillon représentatif d'agences du bien-être de l'enfance en 2018. Le plan d'échantillonnage et les procédures de pondération propres à l'étude devraient être pris en compte avant de tirer des conclusions de ces estimations. Les estimations ne comprennent pas :

1. les incidents qui n'ont pas été signalés aux agences du bien-être de l'enfance;
2. les cas signalés qui ont été rejetés par les agences du bien-être de l'enfance avant d'avoir fait l'objet d'une enquête complète;
3. les nouveaux signalements concernant des dossiers déjà ouverts par les services du bien-être de l'enfance;
4. les cas qui ont uniquement fait l'objet d'une enquête policière.

Veillez consulter Fallon et coll. (2020) pour obtenir une description complète des critères d'inclusion et d'exclusion de l'échantillon.

Dans le présent rapport, on définit les enquêtes portant sur des enfants noirs comme étant celles où l'intervenante a indiqué que la catégorie ethnoraciale de l'enfant faisant l'objet de l'enquête était noire. Afin de produire des taux d'incidence, les estimations des enquêtes portant sur des enfants noirs ont été divisées par la population d'enfants noirs en Ontario et multipliées par 1 000. La même procédure a été mise en œuvre pour générer des taux estimatifs d'enquête portant sur des enfants blancs. Les estimations pondérées rapportées sont basées sur des échantillons non pondérés d'enquêtes portant sur des enfants noirs (n=852) et blancs (n=3 920) de la naissance à 15 ans dans l'EIO-2018.

Le nombre estimé d'enquêtes portant sur des enfants noirs basé sur cet échantillon peut ne pas refléter les différences entre les territoires de compétence particuliers de l'Ontario et est plutôt agrégé pour l'ensemble de la province. Cela peut avoir pour effet de masquer des différences plus importantes dans les régions où les populations de familles noires et les enquêtes portant sur les enfants noirs sont plus concentrées.

Section II

Encadrer le contexte des contacts des enfants noirs avec le système du bien-être de l'enfance

« Le racisme envers les Noirs est incorporé au tissu de chaque système social, économique et politique qui est censé soutenir les citoyens et les aider à réussir. »

LE RACISME ENVERS LES NOIRS ET LA SUPRÉMATIE BLANCHE

Akua Benjamin (2003) définit le racisme envers les Noirs comme « une forme particulière de racisme systémique et structurel dans la société canadienne, qui, historiquement et actuellement, est perpétrée contre les Noirs » (p. ii). Le racisme envers les Noirs est incorporé au tissu de chaque système social, économique et politique qui est censé soutenir les citoyens et les aider à réussir. Dans le contexte de notre pays, les expériences des Canadiens noirs sont ancrées dans l'histoire de l'esclavage, de la ségrégation, des politiques d'immigration racistes, des politiques et pratiques discriminatoires en matière de logement et d'emploi, ainsi que du maintien de l'ordre et de la surveillance dans diverses institutions sanctionnées par l'État (Maynard, 2017; Mullings et coll., 2016).

Afin de bien comprendre les contacts des enfants, des jeunes et des familles noirs dans le système du bien-être de l'enfance de l'Ontario, il est important de reconnaître les impacts historiques et continus du racisme envers les Noirs (Maynard, 2017). Les problèmes de disproportion et de disparité pour les familles noires dans les milieux institutionnels peuvent être compris comme des symptômes d'une histoire de racisme envers les Noirs (Clarke et coll., 2018; Pon et coll., 2011; Thobani, 2007), et des universitaires ont soutenu que le système du bien-être de l'enfance a participé à sa perpétuation (Clarke, 2011; Mohamud et coll., 2021; Pon et coll., 2011).

Le Canada est souvent présenté comme le refuge du Nord global : il est devenu un pays qui a accepté un grand nombre de migrants noirs de la diaspora mondiale sous le voile du multiculturalisme et comme refuge contre l'esclavage (Maynard, 2017). Cependant, ce refuge est illusoire, et la blancheur reste surévaluée tandis que les corps non blancs sont considérés comme étant inférieurs (James, 2003).

Ahmed (2007) soutient que le colonialisme a rendu le monde blanc, la blancheur étant héritée, familière et implicitement connue. La blancheur fonctionne donc comme une force directrice qui rend le monde « prêt » pour les corps blancs et inacceptable pour les corps racisés (Ahmed, 2007, p. 153). La suprématie blanche, le colonialisme et le racisme envers les Noirs sont à la base de la disproportion, des disparités et de la discrimination dans les services fournis aux familles noires (Adjei & Minka, 2018).

En tant que tel, le système du bien-être de l'enfance de l'Ontario renforce la suprématie blanche et la promotion des méthodes parentales eurocentriques qui centralisent la standardisation et l'uniformité de l'éducation des enfants (Clarke, 2011). Ces notions n'ont pas encore été démantelées; par conséquent, les divers styles de parentage ne sont pas inclus et l'on ne tient pas compte des expériences des parents noirs dans et entre les milieux institutionnels (Clarke, 2011; Antwi-Boasiako et coll., 2021).

FACTEURS SYSTÉMIQUES DE CONTACT AVEC LE SYSTÈME DU BIEN-ÊTRE DE L'ENFANCE

La race est un principe d'organisation important en Amérique du Nord, et qu'elle soit remarquée ou intentionnelle, elle définit et façonne les relations (Hardy, 2008). Hardy (2008) soutient que les nuances raciales définissent pratiquement chaque acte, chaque comportement et chaque interaction. À ce titre, l'impact de la race et les fonctions structurelles du

racisme envers les Noirs et de la suprématie blanche doivent être systématiquement intégrés dans toute analyse des données relatives à l'expérience des Noirs. Le rapport utilisera cette optique pour mettre en contexte les conclusions de l'EIO-2018 concernant la nature et les disparités des enquêtes sur les mauvais traitements à l'égard des enfants impliquant des enfants, des jeunes et des familles noirs.

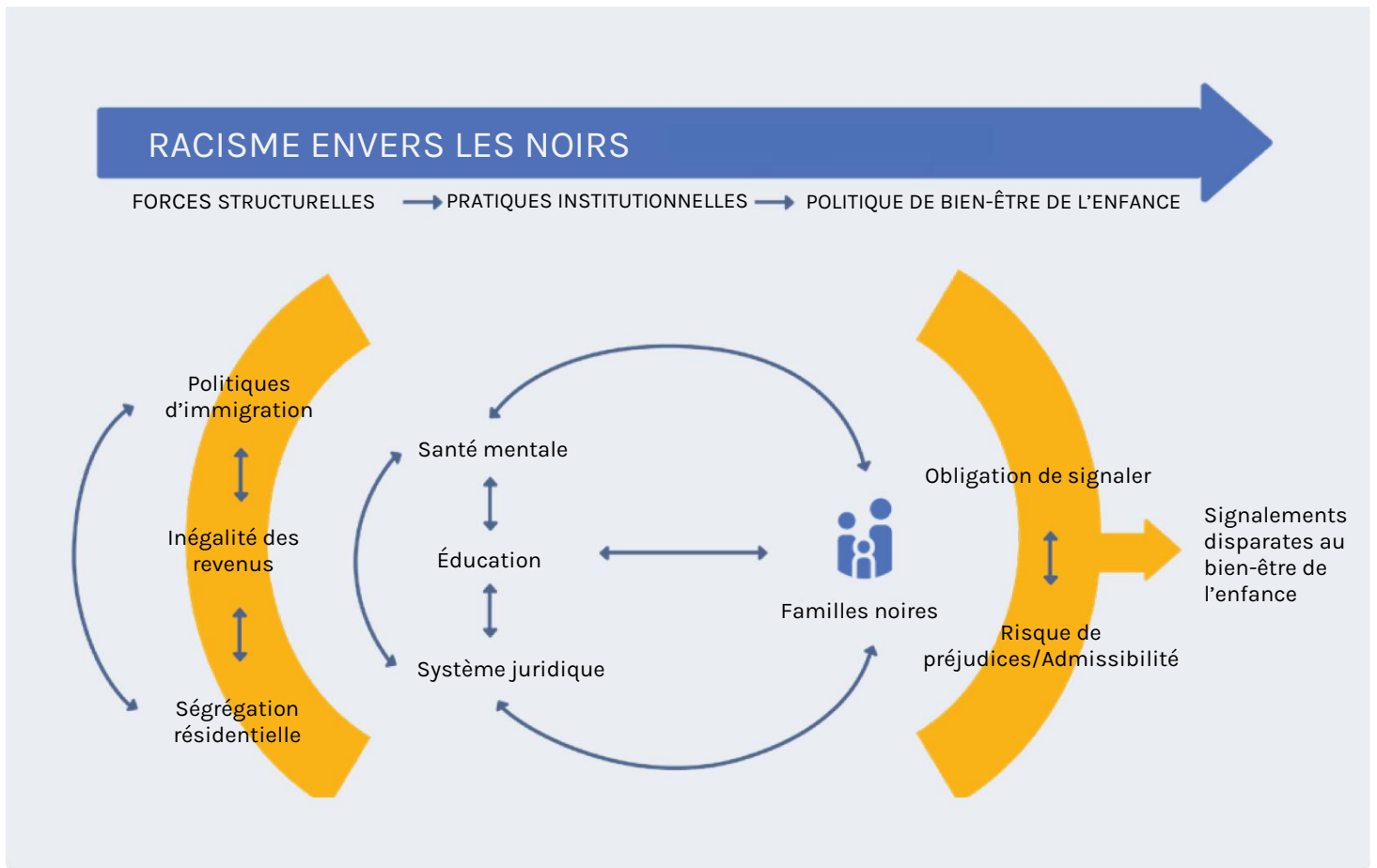
En utilisant le racisme envers les Noirs comme cadre théorique, Mohamud et ses collègues (2021) ont conceptualisé les raisons de la surreprésentation et des interactions entre les familles noires qui doivent s'orienter dans de multiples institutions au sein d'un continuum historique d'oppression. Ce continuum a commencé avec l'établissement de Noirs réduits en esclavage au Canada et s'est traduit par une exclusion et une iniquité systémiques continues (Benjamin, 2003; James, 2012; Maynard, 2017). Mohamud et ses collègues (2021) affirment que le racisme structurel envers les Noirs est représenté par les lois fédérales sur l'immigration qui continuent de séparer les parents vivant au Canada de leurs enfants, les politiques de logement qui entraînent la ségrégation résidentielle des familles et les obstacles à l'emploi qui contribuent à l'inégalité des revenus (Galabuzi, 2006; Hackett, 2016; Maynard, 2017; Tate, 2011).

Par la suite, ces politiques structurelles s'infiltrèrent dans les pratiques des institutions locales (p. ex., l'éducation, les services de police, la santé mentale) qui maintiennent et perpétuent alors le racisme envers les Noirs à l'égard des enfants et des familles par des actes néfastes de surveillance exagérée, de stigmatisation, de criminalisation, de préjugés et de négligence (Maynard, 2017; Commission de la santé mentale du Canada, 2019; Commission ontarienne des droits de la personne, 2005).

Mohamud et ses collègues (2021) soutiennent que les évaluations et les politiques « sans égard à la race » ont un impact constant et disproportionné sur les familles et les communautés noires (p. 8). Ils proposent que la construction du risque, telle que définie par ces politiques, reflète les conséquences cumulatives de ces macro-inégalités plus larges et entraîne des signalements disproportionnés et disparates d'enfants, de jeunes et de familles noirs vers le système du bien-être de l'enfance (Mohamud et coll., 2021). Cette dynamique est présentée dans la figure 8.

FIGURE 8

Carte conceptuelle des politiques et des pratiques qui déterminent les contacts avec les services de bien-être de l'enfance pour les familles noires en Ontario (Mohamud et coll., 2021)



IMMIGRATION

Le système d'immigration canadien a utilisé des représentations stéréotypées des migrants noirs, les percevant comme des problèmes sociaux qui perturbent les attentes en matière d'identité et de citoyenneté canadiennes (Calliste, 1993; Hackett, 2016). Malgré les politiques d'immigration d'exclusion ancrées dans le racisme envers les Noirs, comme la Loi sur l'immigration et le système de points (Mohamud et coll., 2021), la population noire au Canada a plus que doublé entre 1996 et 2016 (Statistique Canada, 2019). Cette augmentation est particulièrement notable en Ontario, la province qui compte la plus grande concentration de Noirs, dont la majorité sont des immigrants originaires des pays des Caraïbes et d'Afrique (Statistique Canada, 2019).

Compte tenu des voies d'immigration disponibles, bon nombre de ces familles arrivent au Canada séparément, les personnes responsables arrivant en premier et les enfants les retrouvant une fois les personnes responsables installées (Tate, 2011). La migration échelonnée peut avoir un impact sur les relations d'attachement et la capacité des familles à s'adapter adéquatement à leur situation au Canada (Hackett, 2016; Lashley, 2000). Ces défis sont aggravés par les obstacles sociaux, économiques et institutionnels à l'intégration (Alaazi et coll., 2018; Conseil de planification sociale d'Ottawa, 2010).

PRATIQUES INSTITUTIONNELLES – SYSTÈMES DE SANTÉ MENTALE, D'ÉDUCATION ET JURIDIQUE

Bien que les recherches canadiennes sur l'intersection de la race et de la santé mentale soient rares, certaines preuves soulignent que le statut d'immigrant et le revenu peuvent avoir un effet négatif sur le bien-être mental (Hyman et Wray, 2013). L'accès aux services de santé mentale par les groupes racisés et leur utilisation sont limités en raison d'obstacles structurels, notamment les expériences négatives avec les fournisseurs de services, les barrières linguistiques, les finances, l'emplacement et le manque de sensibilisation aux services (Williams, 2001).

Par exemple, les enfants et les jeunes de l'Ontario peuvent attendre jusqu'à deux ans et demi pour obtenir des services, et ces temps d'attente peuvent être exacerbés par la race, le niveau de revenu, l'âge et l'emplacement (Children's Mental Health Ontario, 2020). Ces longs temps d'attente peuvent entraîner d'autres conflits et difficultés au sein des familles, car les dilemmes associés aux problèmes de santé mentale non soutenus des enfants et des jeunes (p. ex., enfants qui s'absentent de l'école, parents qui s'absentent du travail) s'aggravent avec le temps (Children's Mental Health Ontario, 2020).

De plus, les longs temps d'attente sont notamment préoccupants puisque la recherche souligne que les besoins en santé mentale contribuent de façon importante aux contacts avec les services de bien-être de l'enfance et à la prise de décisions pour les jeunes en Ontario (King et coll., 2018).

La criminalisation des communautés noires ayant des problèmes de santé mentale empêche les gens de chercher un soutien en matière de santé mentale (Anucha et coll., 2017; Bala et coll., 2013).

En 2016, l'ancien ministre des Services à l'enfance et à la jeunesse, qui est actuellement le ministre des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires, a effectué une analyse du système résidentiel qui a mis en lumière la criminalisation des jeunes Noirs (Gharabaghi et coll., 2016). Ce rapport a validé le fait que les jeunes Noirs de l'Ontario étaient notamment sous-représentés dans les services de santé mentale et surreprésentés dans les établissements qui se concentrent sur le confinement (Gharabaghi et coll., 2016).

INÉGALITÉ DES REVENUS

La recherche canadienne démontre que l'inégalité des revenus peut s'expliquer par un manque de réglementation politique et une discrimination systémique (Hulchanski, 2008). Les disparités de revenus sont racisées : par exemple, les employés noirs au Canada en 2006 gagnaient 75,6 cents pour chaque dollar que gagnaient les employés non racisés (Block & Galabuzi, 2011).

Selon des données de recensement plus récentes (2016), près du quart de la population noire de l'Ontario faisait partie de la catégorie des personnes à faible revenu (gouvernement du Canada, 2017). De plus, les Canadiens noirs avaient un taux de chômage 71 % plus élevé que les Canadiens non racisés en 2016 (Block, 2017). Mohamud et ses collègues (2021) soutiennent que les familles noires immigrantes vivant dans la pauvreté sont plus susceptibles de faire l'objet d'un signalement et d'une enquête par les agences du bien-être de l'enfance de l'Ontario.

RECHERCHE EXISTANTE SUR LES CONTACTS DES ENFANTS, DES JEUNES ET DES FAMILLES NOIRS DANS LE SYSTÈME DU BIEN-ÊTRE DE L'ONTARIO

Un nombre croissant de recherches canadiennes souligne que les familles noires sont surreprésentées dans le système du bien-être de l'enfance et au sein d'agences ou de territoires de compétence particuliers, souvent dès le stade du signalement ou de l'enquête et jusqu'à la prise de décisions ultérieure (Antwi-Boasiako et coll., 2020; Boatswain-Kyte et coll., 2020; King et coll., 2017; Commission ontarienne des droits de la personne, 2018).

Des universitaires ont soutenu qu'une grande partie des disparités entre les enquêtes portant sur les enfants et les familles noirs et blancs en Ontario découlent d'un maintien de l'ordre et d'un signalement excessifs des familles noires au point d'entrée dans le système du bien-être de l'enfance (Antwi-Boasiako et coll., 2020; King et coll., 2017; Maynard, 2017; Mohamud et coll., 2021). Des analyses au niveau provincial ont validé la représentation disparate des enfants noirs dans les enquêtes par rapport aux enfants blancs. Une étude menée par King et ses collègues (2017) a révélé que les enfants noirs en Ontario étaient 41 % plus susceptibles de faire l'objet d'une enquête que leurs pairs blancs. Dans le même ordre d'idées, un rapport de la Commission ontarienne des droits de la personne (CODP) a révélé que les enfants et les jeunes noirs étaient admis de façon disproportionnée dans des foyers d'accueil dans les 30 % d'agences du bien-être de l'enfance de l'Ontario qui ont fourni des données pour l'étude (CODP, 2018).

Les universitaires ont également décrit comment les familles noires de l'Ontario vivent leurs contacts avec les intervenantes et au sein des agences (Clarke, 2011, 2012).

Dans l'étude de Clarke (2012), les mères noires ont déclaré avoir vécu un certain nombre de rencontres négatives avec le système du bien-être de l'enfance, la race, la classe, le sexe et la lutte des dynamiques de pouvoir jouant un rôle important dans ces interactions. Les mères noires ont exprimé que le fait d'être pauvre créait un espace qui permettait aux systèmes et aux institutions de les punir et les contrôler (Clarke, 2012). Les mères ont également décrit le défi de répondre aux attentes des intervenantes en bien-être de l'enfance en participant à des cours de rôle parental et à d'autres services thérapeutiques qui ne répondent pas à leurs préoccupations matérielles et sociales fondamentales, telles que le logement et la garde d'enfants. Une mère a déclaré : « ces gens contrôlent votre vie et la ruinent... [surtout] si vous ne suivez pas leurs règles... vous ne récupérez jamais vos enfants » (Clarke, 2012, p. 241).

Ces résultats ont été repris dans des études menées auprès d'intervenantes en bien-être de l'enfance et d'autres fournisseurs de services (Antwi-Boasiako et coll., 2022; Cénat et coll., 2021; Gosine & Pon, 2011). Des constatations comme celles-ci ont amené des universitaires canadiens à soutenir que les contacts disproportionnés des familles noires dans le système du bien-être de l'enfance sont intrinsèquement liés à l'histoire de la race en Amérique du Nord, qui a fait qu'il est devenu caractérisé par un racisme envers les Noirs (Clarke et coll., 2018; Hasford, 2015; Thobani, 2007).

Section III

Dispositions de service



« Les enfants noirs étaient 2,2 fois plus susceptibles que les enfants blancs de faire l'objet d'une enquête en Ontario en 2018. »

Ce chapitre présente une description des dispositions prises par les services du bien-être de l'enfance dans le cadre des enquêtes sur les mauvais traitements à l'égard des enfants noirs et des enfants blancs. Les estimations présentées dans ce chapitre sont des estimations pondérées de l'Ontario dérivées des enquêtes sur les mauvais traitements à l'égard des enfants menées en 2018 dans un échantillon d'agences du bien-être de l'enfance de l'Ontario. Le plan d'échantillonnage et les procédures de pondération propres à l'étude devraient être pris en compte avant de tirer des conclusions de ces estimations.

Les estimations ne comprennent pas (1) les incidents qui n'ont pas été signalés aux agences du bien-être de l'enfance, (2) les cas signalés qui ont été rejetés par les agences du bien-être de l'enfance avant d'avoir fait l'objet d'une enquête complète, (3) les nouveaux signalements sur des cas déjà ouverts par les agences du bien-être de l'enfance, et (4) les cas qui ont uniquement fait l'objet d'une enquête policière. Veuillez consulter Fallon et coll. (2020) pour obtenir une description complète des critères d'inclusion et d'exclusion.

LES ENFANTS DANS LES ENQUÊTES

On estime que 148 536 enquêtes sur les mauvais traitements à l'égard des enfants ont été menées en Ontario en 2018 (soit un taux de 62,89 enquêtes pour 1 000 enfants) pour les enfants et les jeunes de la naissance à 15 ans. Le tableau 1 présente le nombre estimé d'enquêtes portant sur les enfants noirs et des enfants blancs, les taux respectifs pour 1 000 enfants et la proportion de chaque groupe par rapport au nombre total d'enquêtes. Quatorze pour cent des enquêtes liées aux mauvais traitements à l'égard des enfants menées en Ontario en 2018 portaient sur des enfants noirs (un nombre estimé à 20 637 enquêtes, soit un taux de 124,82 enquêtes pour 1 000 enfants noirs).

En comparaison, 55 % de toutes les enquêtes portaient sur des enfants blancs (82 279 enquêtes, soit un taux de 57,83 enquêtes pour 1 000 enfants blancs).

D'après ces taux d'incidence, **les enfants noirs étaient 2,2 fois plus susceptibles que les enfants blancs de faire l'objet d'une enquête pour une préoccupation liée aux mauvais traitements à l'égard des enfants en Ontario en 2018.**

TABLEAU 1

Enquêtes sur les mauvais traitements à l'égard des enfants portant sur des enfants noirs et des enfants blancs (de la naissance à 15 ans) en Ontario en 2018

Ethnicité de l'enfant	Nombre d'enquêtes	Taux pour 1 000 enfants	% du total des enquêtes
Noire	20 637	124,82	14 %
Blanche	82 279	57,83	55 %
Total	148 536	62,89	100 %

Étude ontarienne sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants, 2018
Basé sur un échantillon de 852 enquêtes liées aux mauvais traitements à l'égard des enfants portant sur des enfants noirs (de la naissance à 15 ans) et de 3 920 enquêtes liées aux mauvais traitements à l'égard des enfants portant sur des enfants blancs (de la naissance à 15 ans) en 2018.

SOURCES DE SIGNALEMENT

Le tableau 2 décrit les sources de signalement dans les enquêtes portant sur des enfants noirs et des enfants blancs. Chaque contact indépendant avec l'agence du bien-être de l'enfance concernant un ou plusieurs enfants a été compté comme un signalement distinct. La personne qui a réellement pris contact avec l'agence du bien-être de l'enfance a été identifiée comme la source de signalement. Par exemple, si un enfant révèle un incident de mauvais traitements à une enseignante à l'école, qui fait ensuite un signalement aux services du bien-être de l'enfance, l'école est considérée comme une source de signalement. Si l'enseignante et le parent de l'enfant ont tous deux appelé l'agence du bien-être de l'enfance, les deux sont considérés comme des sources de signalement.

L'évaluation des mauvais traitements de l'EIO-2018 comprenait 18 catégories de sources de signalement précodées et une catégorie ouverte « autre ».

Sources de signalement non professionnelles :

Parent : cela inclut les parents qui sont des personnes responsables de l'enfant ayant fait l'objet du signalement, ainsi que les parents n'ayant pas la garde de l'enfant.

Enfant : un autosignalement par tout enfant figurant dans la section des renseignements sur l'évaluation initiale de l'Évaluation des mauvais traitements l'EIO-2018.

Membre de la famille : tout membre de la famille de l'enfant en question. On a demandé aux intervenantes de coder « autre » pour les situations où un enfant vivait avec un parent d'accueil et où un membre de la famille du parent d'accueil a signalé de mauvais traitements.

Voisin/ami : Cette catégorie comprend tout voisin ou ami des enfants ou de leur famille.

Sources de signalement professionnelles : Services communautaires, de santé ou sociaux : cela inclut les signalements par des préposées à l'aide sociale, des intervenantes des services d'urgence ou des refuges, du personnel des centres de loisirs communautaires, des médecins, des infirmières ou des professionnelles de la santé mentale de la communauté ou du personnel de tout organisme communautaire.

Hôpital (tous les employés) : cela inclut les signalements qui proviennent d'un hôpital et qui sont faits par un médecin, une infirmière ou une travailleuse sociale plutôt que par un médecin de famille ou une infirmière travaillant dans le cabinet d'un médecin de famille dans la communauté.

École : Tout membre du personnel scolaire (enseignante, directrice, aide-enseignante, travailleuse sociale de l'école, etc.)

Autre service du bien-être de l'enfance : Inclut les signalements provenant de fournisseurs de services du bien-être de l'enfance mandatés d'autres territoires de compétence ou provinces.

Centre de garde d'enfants : Fait référence à un fournisseur de services de garde d'enfants.

Police : Tout membre d'une force de police, notamment municipale, provinciale ou territoriale, ou de la GRC.

Anonyme : Une appelante qui n'est pas identifiée.

Autres sources de signalement : Toute source de signalement qui n'entre pas dans l'une des catégories préexistantes (p. ex., un fournisseur de services juridiques ou dentaires).

En 2018, 15 % des enquêtes, soit environ 3 106 enquêtes, portant sur des enfants noirs et 27 % des enquêtes, soit environ 22 337 enquêtes, portant sur des enfants blancs ont fait l'objet d'un signalement par des sources non professionnelles (taux de 18,79 enquêtes pour 1 000 enfants noirs et 15,70 enquêtes pour 1 000 enfants blancs). Quatre-vingt-deux pour cent des enquêtes portant sur des enfants noirs ont fait l'objet d'un signalement par des sources professionnelles (environ 16 894 enquêtes ou 102,18 enquêtes pour 1 000 enfants), et 68 % des enquêtes portant sur des enfants blancs ont fait l'objet d'un signalement par des sources professionnelles (environ 56 065 enquêtes ou 39,40 enquêtes pour 1 000 enfants). Dans 5 % des enquêtes portant sur des enfants noirs et 9 % des enquêtes portant sur des enfants blancs, la source de signalement était soit anonyme, soit classée dans la catégorie « autre » source de signalement.

Les enquêtes portant sur des enfants noirs étaient 14 % plus susceptibles d'être initiées par des sources de signalement professionnelles que celles portant sur des enfants blancs.

TABEAU 2

Source de signalement dans les enquêtes sur les mauvais traitements à l'égard des enfants portant sur des enfants noirs et des enfants blancs en Ontario en 2018

Source de signalement	Enfants noirs			Enfants blancs		
	Nombre d'enquêtes	Taux pour 1 000 enfants	%	Nombre d'enquêtes	Taux pour 1 000 enfants	%
NON-PROFESSIONNELLE						
Parent ayant ou non la garde des enfants	1 807	10,93	9 %	13 484	9,48	16 %
Enfant (objet du signalement)	145	0,88	1 %	1 018	0,72	1 %
Membre de la famille	424	2,56	2 %	3 523	2,48	4 %
Voisin/ami	784	4,74	4 %	4 925	3,46	6 %
Total pour toutes les sources non professionnelles	3 106	18,79	15 %	22 337	15,70	27 %
PROFESSIONNELLE						
Services communautaires, de santé ou sociaux	1 293	7,82	6 %	8 565	6,02	10 %
Hôpital (tout membre du personnel)	924	5,59	4 %	4 499	3,16	5 %
École	8 917	53,93	43 %	22 672	15,93	28 %
Autre service du bien-être de l'enfance	242	1,46	1 %	1 773	1,25	2 %
Centre de garde d'enfants	363	2,20	2 %	822	0,58	1 %
Police	5 615	33,96	27 %	18 952	13,32	23 %
Total de toutes les sources professionnelles	16 894	102,18	82 %	56 065	39,40	68 %
Autre	210	1,27	1 %	3 205	2,25	4 %
Anonyme	818	4,95	4 %	4 240	2,98	5 %
Nbre total des enquêtes	20 637	124,82	100 %	82 279	57,83	100 %

Étude ontarienne sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants, 2018

Basé sur un échantillon de 852 enquêtes liées aux mauvais traitements à l'égard des enfants en 2018 portant sur des enfants noirs et 3 920 enquêtes liées aux mauvais traitements à l'égard des enfants portant sur des enfants blancs avec des renseignements sur la source de signalement.

Les colonnes ne correspondent pas aux totaux, car une enquête peut avoir eu plus d'une source de signalement.

Les données détaillées sur les sources de signalement ne correspondent pas aux totaux des sous-catégories, car les totaux des sous-catégories tiennent compte d'un signalement de la catégorie.

TRANSFERTS VERS LES SERVICES CONTINUS

On a demandé aux intervenantes chargées des enquêtes si le cas faisant l'objet d'une enquête resterait ouvert pour d'autres services du bien-être de l'enfance après l'enquête initiale. Comme le montre le tableau 3, la proportion de cas qui ont été transférés à des services continus était similaire dans les enquêtes portant sur des enfants noirs et dans celles portant sur des enfants blancs.

En Ontario, en 2018, 16 % des enquêtes portant sur des enfants noirs ont été transférées pour recevoir des services continus; 20 % des enquêtes portant sur des enfants blancs ont été transférées vers des services continus.

TABLEAU 3

Prestation de services continus à la suite d'enquêtes liées aux mauvais traitements à l'égard des enfants portant sur des enfants noirs et des enfants blancs en Ontario en 2018

Prestation de services continus	Enfants noirs			Enfants blancs		
	Nombre d'enquêtes	Taux pour 1 000 enfants	%	Nombre d'enquêtes	Taux pour 1 000 enfants	%
Cas restant ouverts pour les services continus	3 349	20,26	16 %	16 817	11,82	20 %
Cas à fermer	17 288	104,57	84 %	65 462	46,01	80 %
Nbre total des enquêtes	20 637	124,82	100 %	82 279	57,83	100 %

Étude ontarienne sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants, 2018

Basé sur un échantillon de 852 enquêtes liées aux mauvais traitements à l'égard des enfants en 2018 portant sur des enfants noirs et 3 920 enquêtes liées aux mauvais traitements à l'égard des enfants portant sur des enfants blancs, avec des renseignements sur les transferts vers des services continus.

Les colonnes de taux et de pourcentage peuvent ne pas correspondre aux totaux en raison de l'arrondissement.

TRIBUNAL DU BIEN-ÊTRE DE L'ENFANCE

On a demandé aux intervenantes d'indiquer toute demande faite au tribunal du bien-être de l'enfance pendant la période d'enquête. Les demandes au tribunal du bien-être de l'enfance peuvent être faites pour un certain nombre de raisons, y compris des ordonnances de supervision avec l'enfant restant au foyer familial, ainsi que des ordonnances de placement hors du foyer familial allant de temporaire à permanent.

Bien qu'il soit possible de présenter une demande au tribunal pendant la période d'enquête, il faut, dans la mesure du possible, offrir des services non ordonnés par le tribunal avant de présenter une demande au tribunal. Étant donné que l'EIO ne peut suivre que les demandes faites pendant la période d'enquête, le taux de demandes au tribunal en matière d'EIO ne tient pas compte des demandes faites à des moments ultérieurs du service.

Les intervenantes chargées des enquêtes ont été interrogées sur trois statuts possibles pour l'intervention du tribunal pendant l'enquête initiale :

- Aucune demande : l'implication du tribunal n'a pas été envisagée.
- Demande envisagée : l'intervenante en bien-être de l'enfance se demandait s'il convenait ou non de soumettre une demande au tribunal du bien-être de l'enfance.
- Demande faite : une demande a été présentée au tribunal du bien-être de l'enfance.

Le tableau 4 regroupe les mentions « aucune demande » et « demande envisagée » en une seule catégorie (aucune demande au tribunal). Dans trois pour cent des enquêtes portant sur des enfants noirs et deux pour cent des enquêtes portant des enfants blancs, l'intervenante a indiqué avoir fait une demande au tribunal du bien-être de l'enfance.

TABLEAU 4

Demandes adressées au tribunal du bien-être de l'enfance dans le cadre d'enquêtes liées aux mauvais traitements à l'égard des enfants portant sur des enfants noirs et des enfants blancs en Ontario en 2018

Demande de tribunal du bien-être de l'enfance	Enfants noirs			Enfants blancs		
	Nombre d'enquêtes	Taux pour 1 000 enfants	%	Nombre d'enquêtes	Taux pour 1 000 enfants	%
Pas de demande du tribunal	20 017	121,07	97 %	81 017	56,94	98 %
Demande faite	620	3,75	3 %	1 262	0,89	2 %
Nbre total des enquêtes	20 637	124,82	100 %	82 279	57,83	100 %

Étude ontarienne sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants, 2018

Basé sur un échantillon de 852 enquêtes liées aux mauvais traitements à l'égard des enfants en 2018 portant sur des enfants noirs et 3 920 enquêtes liées aux mauvais traitements à l'égard des enfants portant sur des enfants blancs, avec des renseignements sur les demandes au tribunal du bien-être de l'enfance.

Les colonnes de taux et de pourcentage peuvent ne pas correspondre aux totaux en raison de l'arrondissement

PLACEMENT HORS DU FOYER FAMILIAL

L'EIO suit les placements hors du domicile familial qui se produisent à tout moment pendant l'enquête. On demande aux intervenantes chargées des enquêtes de préciser le type de placement. Dans les cas où il peut y avoir eu plus d'un placement, on demande aux intervenantes d'indiquer le milieu où l'enfant a passé le plus de temps. Les classifications de placement suivantes ont été utilisées :

Aucun placement requis : aucun placement n'était requis à la suite de l'enquête.

Placement envisagé : un placement hors du foyer familial est toujours envisagé, mais l'enfant est resté dans son foyer à ce stade de l'enquête.

Placement chez un proche sans prise en charge : un placement informel a été organisé au sein du réseau de soutien familial; l'autorité du bien-être de l'enfance n'a pas la garde temporaire.

Soins conformes aux traditions : un modèle de service de protection de l'enfance autochtone qui est culturellement pertinent et qui intègre les traditions et les coutumes uniques de chaque Première Nation.

Placement chez un proche avec prise en charge : un placement officiel a été organisé au sein du réseau de soutien familial; l'autorité du bien-être de l'enfance a la garde le temporaire ou permanente et assume les frais du placement.

Placement en famille d'accueil (pas chez un proche) : comprend toute prise en charge familiale, y compris les familles d'accueil, les familles d'accueil de traitement spécialisé et les foyers d'évaluation.

Foyer de groupe : placement hors du foyer familial requis dans un cadre de vie de groupe structuré.

Traitement résidentiel ou sécurisé : placement nécessaire dans un centre de traitement thérapeutique résidentiel pour répondre aux besoins de l'enfant.

Aux fins du tableau 5, les catégories de placement ont été combinées en quatre catégories plus larges : l'enfant est resté dans le foyer familial (aucun placement requis et placement envisagé), placement informel chez un proche (placement chez un proche sans prise en charge), famille d'accueil (placement chez un proche avec prise en charge et famille d'accueil pas chez un proche), et le foyer de groupe/résidentiel (foyer de groupe et traitement résidentiel ou sécurisé). Dans 97 % des enquêtes portant sur des enfants noirs (estimation : 20 007 enquêtes ou 121,01 enquêtes pour 1 000 enfants) et 97 % des enquêtes portant sur des enfants blancs (estimation : 80 103 enquêtes ou 56,30 enquêtes pour 1 000 enfants), l'enfant est resté dans le domicile familial. Sur la proportion restante d'enquêtes portant sur des enfants noirs, deux pour cent ont abouti à un placement chez un proche dans le cadre d'un arrangement informel et un autre pour cent à un placement en famille d'accueil (tableau 5). Aucune enquête portant sur des enfants noirs n'a abouti à un placement dans un foyer de groupe ou un traitement résidentiel.

TABLEAU 5

Placements hors du foyer familial lors des enquêtes sur les mauvais traitements à l'égard des enfants portant sur des enfants noirs et des enfants blancs en Ontario en 2018

Statut de placement	Enfants noirs			Enfants blancs		
	Nombre d'enquêtes	Taux pour 1 000 enfants	%	Nombre d'enquêtes	Taux pour 1 000 enfants	%
L'enfant est resté dans le foyer familial	20 007	121,07	97 %	80 103	56,30	97 %
Enfant avec un membre de la famille (pas un placement officiel du bien-être de l'enfance)	357	2,16	2 %	1 391	0,98	2 %
Famille d'accueil (y compris les familles d'accueil et les placements chez un proche)	273	1,65	1 %	664	0,47	1 %
Foyer de groupe/Traitement résidentiel sécurisé	0	0,00	0 %	121	0,09	0 %
Nbre total des enquêtes	20 637	124,82	100 %	82 279	57,83	100 %

Étude ontarienne sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants, 2018

Basé sur un échantillon de 852 enquêtes liées aux mauvais traitements à l'égard des enfants en 2018 portant sur des enfants noirs et 3 920 enquêtes liées aux mauvais traitements à l'égard des enfants portant sur des enfants blancs avec des renseignements sur le placement.

Les colonnes de taux et de pourcentage peuvent ne pas correspondre aux totaux en raison de l'arrondissement.

Section IV

Motif de l'enquête

« Quatre pour cent des enquêtes corroborées portant sur des enfants blancs et des enfants noirs ont recensé des préjudices physiques. Les enquêtes portant sur des enfants noirs étaient plus susceptibles de connaître l'intervention de la police au cours de l'enquête. »

La nature des enquêtes concernant les enfants noirs et les enfants blancs est décrite dans le tableau 6. L'EIO-2018 fait le suivi de deux types d'enquêtes : celles qui sont menées en raison d'une préoccupation au sujet d'un incident de mauvais traitements qui pourrait s'être produit et celles qui sont menées pour évaluer s'il existe un risque important de futurs mauvais traitements lorsqu'il n'y a pas de mauvais traitements allégués ou soupçonnés. Lorsqu'il y a une préoccupation au sujet d'incidents de mauvais traitements, l'EIO-2018 recense cinq sous-types principaux : violence physique, violence sexuelle, négligence, mauvais traitements émotionnels et exposition à la violence conjugale.

Sur les quelque 20 637 enquêtes portant sur des enfants noirs menées en Ontario en 2018, 65 % étaient des enquêtes liées aux mauvais traitements qui mettaient l'accent sur une préoccupation de violence ou de négligence (soit environ 13 458 enquêtes liées aux mauvais traitements à l'égard des enfants ou 81,40 enquêtes pour 1 000 enfants), et 35 % des enquêtes portaient sur des préoccupations concernant le risque de mauvais traitements futurs (estimation : 7 179 enquêtes ou 43,42 enquêtes pour 1 000 enfants).

Soixante-et-un pour cent des enquêtes portant sur des enfants blancs (estimation : 49 934 enquêtes ou 35,09 enquêtes pour 1 000 enfants) étaient axées sur des préoccupations de violence ou de négligence, et 39 % des enquêtes portant sur des enfants blancs étaient axées sur l'évaluation du risque de mauvais traitements futurs (estimation : 32 345 enquêtes ou 22,73 enquêtes pour 1 000 enfants).

Parmi les enquêtes liées aux mauvais traitements portant sur des enfants noirs, la violence physique était la principale préoccupation dans 27 % des enquêtes (estimation : 5 661 enquêtes ou 34,24 enquêtes pour 1 000 enfants), suivie de l'exposition à la violence conjugale dans 18 % des enquêtes (estimation : 3 797 enquêtes ou 22,97 enquêtes pour 1 000 enfants) et de la négligence dans 12 % des enquêtes (estimation : 2 474 enquêtes ou 14,96 enquêtes pour 1 000 enfants). En comparaison, parmi les enquêtes liées aux mauvais traitements portant sur des enfants blancs, la violence physique était la principale préoccupation dans 17 % des enquêtes, suivie de près par l'exposition à la violence conjugale dans 17 % des enquêtes et la négligence dans 16 % des enquêtes.

TABLEAU 6

Nature des enquêtes liées aux mauvais traitements à l'égard des enfants portant sur des enfants noirs et des enfants blancs en Ontario en 2018

Nature de l'enquête	Enfants noirs			Enfants blancs		
	Nombre d'enquêtes	Taux pour 1 000 enfants	%	Nombre d'enquêtes	Taux pour 1 000 enfants	%
Mauvais traitements physiques	5 661	34,24	27 %	14 036	9,86	17 %
Abus sexuels	622	3,76	3 %	2 423	1,70	3 %
Négligence	2 474	14,96	12 %	13 281	9,33	16 %
Mauvais traitements psychologiques	904	5,47	4 %	6 361	4,47	8 %
L'exposition à la violence conjugale.	3 797	22,97	18 %	13 833	9,72	17 %
Total partiel : Toutes les enquêtes liées aux mauvais traitements	13 458	81,40	65 %	49 934	35,09	61 %
Risque d'enquêtes sur de futurs mauvais traitements	7 179	43,42	35 %	32 345	22,73	39 %
Nbre total des enquêtes	20 637	124,82	100 %	82 279	57,83	100 %

Étude ontarienne sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants, 2018

Basé sur un échantillon de 852 enquêtes liées aux mauvais traitements à l'égard des enfants en 2018 portant sur des enfants noirs et 3 920 enquêtes liées aux mauvais traitements à l'égard des enfants portant sur des enfants blancs avec des renseignements sur la nature de l'enquête.

Les colonnes de taux et de pourcentage peuvent ne pas correspondre aux totaux en raison de l'arrondissement.

DÉCISIONS DE CORROBORATION

Le tableau 7 décrit les types d'enquêtes et de décisions de corroboration résultant d'enquêtes liées aux mauvais traitements portant sur des enfants noirs et des enfants blancs menées dans tout l'Ontario en 2018.

Les résultats des enquêtes sur les mauvais traitements sont classés en fonction de trois niveaux de corroboration :

- Corroboré : l'ensemble des preuves indique qu'il y a eu violence ou négligence;
- Soupçonné : preuves insuffisantes pour corroborer la violence ou la négligence, mais les mauvais traitements ne peuvent être exclus;
- Non fondé : la prépondérance des preuves indique qu'il n'y a pas eu de mauvais traitements ou de négligence (« non fondé » ne signifie pas qu'un signalement était inapproprié ou malveillant; cela indique simplement que l'intervenante chargée de l'enquête a déterminé que l'enfant n'avait pas été maltraité).

Les résultats des enquêtes sur les risques uniquement sont classés en trois catégories :

- Risque important de futurs mauvais traitements
- Aucun risque important de futurs mauvais traitements
- Risque inconnu de futurs mauvais traitements

Vingt-huit pour cent des enquêtes sur les mauvais traitements portant sur des enfants noirs ont été corroborées, contre 24 % des enquêtes portant sur les enfants blancs. Dans 4 % des enquêtes portant sur des enfants noirs et 4 % des enquêtes portant sur des enfants blancs, il n'y avait pas suffisamment de preuves pour corroborer les mauvais traitements; cependant, l'intervenante chargée de l'enquête soupçonnait toujours l'existence de mauvais traitements à la fin de l'enquête. Trente-trois pour cent des enquêtes portant sur des enfants noirs et 32 % des enquêtes portant sur des enfants blancs étaient non fondées.

Dans 4 % des enquêtes portant uniquement sur le risque et portant sur des enfants noirs et dans 7 % des enquêtes portant sur des enfants blancs, l'intervenante chargée de l'enquête a conclu qu'il existait un risque important de futurs mauvais traitements. Dans 27 % des enquêtes sur les risques seulement portant sur des enfants noirs et 30 % des enquêtes portant sur des enfants blancs, aucun risque important de futurs mauvais traitements n'a été indiqué. Dans 4 % des enquêtes portant sur des enfants noirs et 3 % des enquêtes portant sur des enfants blancs, les intervenantes ne savaient pas si l'enfant présentait un risque important de mauvais traitements futurs.

TABLEAU 7

Décisions de corroboration dans les enquêtes liées aux mauvais traitements à l'égard des enfants portant sur des enfants noirs et des enfants blancs en Ontario en 2018

Décision corroborée	Enfants noirs			Enfants blancs		
	Nombre d'enquêtes	Taux pour 1 000 enfants	%	Nombre d'enquêtes	Taux pour 1 000 enfants	%
Mauvais traitements non fondés	6 745	40,80	33 %	26 640	18,72	32 %
Mauvais traitements suspectés	868	5,25	4 %	3 428	2,41	4 %
Mauvais traitements corroborés	5 846	35,36	28 %	19 866	13,96	24 %
Aucun risque de futurs mauvais traitements	5 655	34,20	27 %	24 630	17,31	30 %
Risque de futurs mauvais traitements	777	4,70	4 %	5 411	3,80	7 %
Risque inconnu de mauvais traitements futurs	746	4,51	4 %	2 304	1,62	3 %
Nbre total des enquêtes	20 637	124,82	100 %	82 279	57,83	100 %

Étude ontarienne sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants, 2018

Basé sur un échantillon de 852 enquêtes liées aux mauvais traitements à l'égard des enfants en 2018 portant sur des enfants noirs et 3 920 enquêtes liées aux mauvais traitements à l'égard des enfants portant sur des enfants blancs avec des renseignements sur la corroboration ou le risque de mauvais traitements futurs.

Les colonnes de taux et de pourcentage peuvent ne pas correspondre aux totaux en raison de l'arrondissement.

CARACTÉRISTIQUES DES DÉCISIONS LIÉES AUX MAUVAIS TRAITEMENTS CORROBORÉS

Les caractéristiques des enquêtes sur les mauvais traitements corroborés portant sur des enfants noirs et des enfants blancs sont décrites dans le tableau 8, notamment le recours à la police, les préjudices émotionnels et les préjudices physiques.

Intervention de la police

On a demandé aux intervenantes d'indiquer le niveau d'intervention de la police pour chaque code de mauvais traitements énuméré. Comme le montre le tableau 8, dans la moitié des enquêtes corroborées portant sur des enfants noirs et dans 56 % des enquêtes corroborées portant sur des enfants blancs, il n'y a eu aucune intervention de la police, dans un quart des enquêtes corroborées portant sur des enfants noirs et dans 22 % des enquêtes corroborées portant sur des enfants blancs, il y a eu une enquête policière, et dans 23 % des enquêtes corroborées portant sur des enfants noirs et dans 21 % des enquêtes corroborées portant sur des enfants blancs, des accusations ont été portées.

Préjudices émotionnels et physiques

Les renseignements sur les préjudices émotionnels ont été recueillis au moyen d'une série de questions demandant aux intervenantes en bien-être de l'enfance chargées des enquêtes de décrire les préjudices émotionnels à la suite du ou des incidents de mauvais traitements. Si les mauvais traitements étaient corroborés ou soupçonnés, les intervenantes devaient indiquer si l'enfant présentait des signes de préjudices mentaux ou émotionnels (p. ex. cauchemars, énurésie ou retrait social à la suite de l'incident ou des incidents de mauvais traitements). Afin d'évaluer la gravité des préjudices mentaux ou émotionnels, les intervenantes ont indiqué si un traitement thérapeutique était nécessaire pour gérer les symptômes des préjudices mentaux ou émotionnels.

Le tableau 8 montre que des préjudices psychologiques ont été constatés dans 24 % des enquêtes sur les mauvais traitements corroborés portant sur des enfants noirs et dans 40 % des enquêtes sur les mauvais traitements corroborés portant sur des enfants blancs. L'intervenante chargée de l'enquête a indiqué que les préjudices émotionnels étaient suffisamment graves pour nécessiter un traitement thérapeutique dans 13 % des enquêtes sur les mauvais traitements corroborés portant sur les enfants noirs où des préjudices émotionnels ont été notés. Dans 24 % des enquêtes corroborées portant sur des enfants blancs, les préjudices émotionnels étaient suffisamment graves pour nécessiter un traitement thérapeutique.

L'EIO-2018 a effectué le suivi des préjudices physiques recensés par l'intervenante chargée de l'enquête. Les renseignements sur les préjudices physiques ont été recueillis à l'aide de deux mesures, l'une décrivant la gravité des préjudices, mesurée par le traitement médical nécessaire, et l'autre la nature des préjudices. La gravité des préjudices physiques dans les enquêtes portant sur des enfants noirs et des enfants blancs est décrite dans le tableau 8. Des préjudices physiques ont été constatés dans 4 % des enquêtes sur les mauvais traitements corroborés portant sur des enfants noirs, soit la même proportion que pour les enfants blancs. Les préjudices physiques étaient suffisamment graves pour nécessiter un traitement médical dans moins de 2 % des enquêtes sur les mauvais traitements corroborés portant sur des enfants noirs et dans 1 % de celles portant sur des enfants blancs.

Quatre pour cent des enquêtes sur les mauvais traitements corroborés portant sur des enfants blancs et des enfants noirs ont fait état de préjudices physiques. L'intervention de la police était plus probable dans les enquêtes portant sur des enfants noirs.

TABLEAU 8

Caractéristiques des enquêtes sur les mauvais traitements corroborés portant sur des enfants noirs et des enfants blancs en Ontario en 2018

Caractéristiques des mauvais traitements	Enfants noirs			Enfants blancs		
	Nombre d'enquêtes	Taux pour 1 000 enfants	%	Nombre d'enquêtes	Taux pour 1 000 enfants	%
INTERVENTION DE LA POLICE						
Enquête	1 445	8,74	25 %	4 329	3,04	22 %
Accusations portées	1 359	8,22	23 %	4 258	2,99	21 %
Aucun	2 948	17,83	50 %	11 042	7,76	56 %
Ne sait pas	-	-	2 %	238	0,17	1 %
PRÉJUDICES ÉMOTIONNELS						
Préjudices émotionnels, aucun traitement thérapeutique requis	652	3,94	11 %	3 287	2,31	17 %
Préjudices émotionnels, traitement thérapeutique requis	739	4,47	13 %	4 707	3,31	24 %
Aucun préjudice émotionnel documenté	4 456	26,95	76 %	11 873	8,34	60 %
PRÉJUDICES PHYSIQUES						
Préjudices physiques, aucun traitement médical requis	259	1,57	4 %	865	0,61	4 %
Préjudices physiques, traitement médical requis	-	-	2 %	255	0,18	1 %
Aucun préjudice physique documenté	5 499	33,26	94 %	18 747	13,18	94 %
Total des mauvais traitements corroborés	5 847	35,37	100 %	19 867	13,96	100 %

Étude ontarienne sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants, 2018

Basé sur un échantillon de 238 enquêtes sur de mauvais traitements à l'égard des enfants corroborés en 2018 portant sur des enfants noirs et 952 enquêtes sur de mauvais traitements à l'égard des enfants corroborés portant sur des enfants blancs.

Les colonnes de taux et de pourcentage peuvent ne pas correspondre aux totaux en raison de l'arrondissement et parce que les estimations de basse fréquence ne sont pas rapportées dans le tableau, mais le sont dans les totaux.

- L'estimation était <100 enquêtes.

Section V

Fonctionnement de l'enfant et de la personne responsable

« En général, les intervenantes ont noté des préoccupations à des taux similaires ou inférieurs dans les enquêtes portant sur des enfants noirs que dans celles portant sur des enfants blancs. »

PRÉOCCUPATIONS LIÉES AU FONCTIONNEMENT DE L'ENFANT

Le fonctionnement de l'enfant a été documenté à partir d'une liste de contrôle des difficultés dont les intervenantes en bien-être de l'enfance étaient susceptibles d'être au courant à la suite de leurs enquêtes. La liste de contrôle du fonctionnement de l'enfant a été élaborée en consultation avec des intervenantes en bien-être de l'enfance et des chercheuses afin de refléter les types de préoccupations qui peuvent être recensées au cours d'une enquête. La liste de contrôle n'est pas un instrument de mesure validé pour lequel des normes de population ont été établies.

La liste de contrôle ne documente que les problèmes connus des intervenantes en bien-être de l'enfance chargées des enquêtes et, par conséquent, peut sous-estimer l'occurrence de certains problèmes de fonctionnement de l'enfant.

On a demandé aux intervenantes chargées des enquêtes d'indiquer les problèmes qui avaient été confirmés par un diagnostic, observés directement par l'intervenante chargée de l'enquête ou une autre intervenante, ou révélés par le parent ou l'enfant, ainsi que les problèmes qu'elles soupçonnaient être des préoccupations, mais qu'elles ne pouvaient pas vérifier complètement au moment de l'enquête. La période de six mois précédant l'enquête a été utilisée comme point de référence, le cas échéant.

Les classifications du fonctionnement de l'enfant qui reflètent les problèmes physiques, émotionnels, cognitifs et comportementaux ont été documentées à l'aide d'une liste de contrôle comprenant les catégories suivantes :

Toxicologie positive à la naissance : lorsque l'examen toxicologique d'un nouveau-né révèle la présence de drogues ou d'alcool.

ETCAF : déficiences congénitales, allant de légères difficultés intellectuelles et comportementales à des problèmes plus profonds dans ces domaines, liés à l'exposition in utero à l'abus d'alcool par la mère biologique.

Manquement à atteindre les étapes de développement : enfants qui n'atteignent pas les étapes de développement pour une raison non organique.

Déficience intellectuelle/développementale : caractérisée par un retard du développement intellectuel, elle est généralement diagnostiquée lorsqu'un enfant n'atteint pas les étapes de développement au moment prévu. Cela inclut les troubles de la parole et du langage, la motricité fine ou globale, et les aptitudes personnelles et sociales (p. ex. le syndrome de Down, le trouble du spectre autistique).

Problèmes d'attachement : l'enfant n'est pas physiquement ou émotionnellement proche de sa mère ou de sa personne responsable préférée. L'enfant a du mal à trouver du réconfort, du soutien, de la tendresse ou de la protection auprès de la personne responsable; la détresse de l'enfant n'est pas atténuée ou est aggravée par la présence de cette personne.

TDAH : Le trouble déficitaire de l'attention avec hyperactivité (TDAH) est un modèle persistant d'inattention ou d'hyperactivité/impulsivité qui se produit plus fréquemment et plus gravement que ce qui est généralement observé chez les enfants à des stades de développement comparables. Les symptômes sont suffisamment fréquents et graves pour avoir un impact négatif sur la vie de l'enfant à la maison, à l'école ou dans la communauté.

Problèmes d'agression/de conduite : comportement agressif à l'égard d'autres enfants ou d'adultes (p. ex., coups de poing, coups de pied, morsures, bagarres, intimidation) ou violence à l'égard de biens à la maison, à l'école ou dans la communauté.

Handicap physique : un handicap physique est l'existence d'un état durable qui limite considérablement une ou plusieurs activités physiques de base comme marcher, monter des escaliers, atteindre, soulever ou porter. Cela inclut les handicaps sensoriels tels que la cécité, la surdité ou une déficience visuelle ou auditive grave qui affecte sensiblement les activités de la vie quotidienne.

Difficultés scolaires/d'apprentissage : difficultés scolaires, y compris celles résultant de difficultés d'apprentissage, de besoins éducatifs spéciaux, de problèmes de comportement, de difficultés sociales et de problèmes de santé émotionnelle ou mentale.

Dépression/anxiété/repli sur soi : sentiments de dépression ou d'anxiété qui persistent pendant la majeure partie de la journée, tous les jours pendant deux semaines ou plus, et qui nuisent à la capacité de l'enfant à se débrouiller à la maison et à l'école. Comportement autodestructeur : comprend les comportements à haut risque ou mettant la vie en danger et les mutilations physiques ou les coupures.

Pensées suicidaires : l'enfant a exprimé des pensées suicidaires, allant de pensées fugaces à un plan détaillé. Tentatives de suicide : l'enfant a tenté de se suicider.

Comportement sexuel inapproprié : l'enfant présente un comportement sexuel inapproprié, notamment des jeux inappropriés pour son âge avec des jouets, lui-même ou d'autres personnes, la présentation d'actes sexuels explicites, des dessins ou des descriptions sexuellement explicites inappropriés pour son âge, des connaissances sexuelles sophistiquées ou inhabituelles, la prostitution ou un comportement séducteur.

Fugue (incidents multiples) : l'enfant s'est enfui de son domicile (ou d'une autre résidence) à plusieurs reprises pendant au moins une nuit. **Abus d'alcool :** consommation problématique d'alcool (tenir compte de l'âge, de la fréquence et de la gravité).

Abus de drogues/solvants : comprend les médicaments sur ordonnance, les drogues illégales et les solvants.

Implications au titre de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents : accusations, incarcération ou autres mesures avec le système de justice pour les jeunes.

Autre : toute autre condition liée au fonctionnement de l'enfant.

Le tableau 9 reflète les types de problèmes associés à la santé physique, émotionnelle ou cognitive, ou aux préoccupations liées au comportement des enfants noirs et des enfants blancs dans les enquêtes liées aux mauvais traitements en Ontario en 2018. Dans 25 % des enquêtes liées aux mauvais traitements à l'égard des enfants portant sur des enfants noirs (estimation : 30,70 enquêtes pour 1 000 enfants noirs) et dans 37 % des enquêtes portant sur les enfants blancs (estimation : 21,69 enquêtes pour 1 000 enfants blancs), au moins un problème de fonctionnement de l'enfant a été indiqué par l'intervenante chargée de l'enquête.

Les difficultés scolaires ou d'apprentissage étaient le problème de fonctionnement de l'enfant le plus fréquemment signalé dans les enquêtes portant sur les enfants noirs (12 % des enquêtes portant sur les enfants noirs) et dans les enquêtes portant sur les enfants blancs (16 % des enquêtes portant sur les enfants blancs). Le deuxième problème de fonctionnement le plus fréquemment signalé dans les enquêtes portant sur les enfants noirs était le TDAH (8 % des enquêtes portant sur les enfants noirs), et dans les enquêtes portant sur les enfants blancs, le deuxième problème de fonctionnement le plus fréquemment signalé était la dépression, l'anxiété ou le repli sur soi (14 % des enquêtes portant sur les enfants blancs). En général, les intervenantes ont noté des préoccupations à des taux similaires ou inférieurs dans les enquêtes portant sur des enfants noirs comparativement à celles portant sur des enfants blancs.

TABLEAU 9
Préoccupations relatives au fonctionnement de l'enfant dans les enquêtes liées aux mauvais traitements envers les enfants impliquant des enfants noirs et des enfants blancs en Ontario en 2018

Préoccupation concernant le fonctionnement de l'enfant	Enfants noirs			Enfants blancs		
	Nombre d'enquêtes	Taux pour 1 000 enfants	%	Nombre d'enquêtes	Taux pour 1 000 enfants	%
Toxicologie positive à la naissance	112	0,68	1 %	946	0,66	1 %
ETCAF	-	-	<1 %	895	0,63	1 %
Manquement à atteindre les étapes de développement	767	4,64	4 %	4 961	3,49	6 %
Handicap intellectuel / développemental	1 538	9,30	7 %	9 067	6,37	11 %
Problèmes d'attachement	830	5,02	4 %	5 525	3,88	7 %
TDAH	1 704	10,31	8 %	10 331	7,26	13 %
Problèmes d'agression/de conduite	1 434	8,67	7 %	10 848	7,62	13 %
Handicap physique	-	-	<1 %	1 328	0,93	2 %
Difficultés scolaires/d'apprentissage	2 380	14,40	12 %	13 501	9,49	16 %
Dépression/anxiété/repli sur soi	1 358	8,21	7 %	11 261	7,91	14 %
Comportement autodestructeur	415	2,51	2 %	3 322	2,33	4 %
Pensées suicidaires	400	2,42	2 %	3 191	2,24	4 %
Tentatives de suicide	110	0,67	1 %	900	0,63	1 %
Comportement sexuel inapproprié	337	2,04	2 %	1 888	1,33	2 %
Fugue (incidents multiples)	191	1,16	1 %	1 564	1,10	2 %
Abus d'alcool	-	-	<1 %	569	0,40	1 %
Abus de drogues/solvants	119	0,72	1 %	1 173	0,82	1 %
Implication au titre de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents	-	-	<1 %	626	0,44	1 %
Autre problème de fonctionnement	177	1,07	1 %	1 013	0,71	1 %
Total partiel : Au moins un problème de fonctionnement de l'enfant	5 076	30,70	25 %	30 854	21,69	37 %
Aucun problème de fonctionnement de l'enfant	15 561	94,12	75 %	51 425	36,14	63 %
Nbre total des enquêtes	20 637	121,84	100 %	82 279	57,83	100 %

Étude ontarienne sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants, 2018

Basé sur un échantillon de 852 enquêtes liées aux mauvais traitements à l'égard des enfants en 2018 portant sur des enfants noirs et 3 920 enquêtes liées aux mauvais traitements à l'égard des enfants portant sur des enfants blancs, avec des renseignements sur les problèmes de fonctionnement de l'enfant.

Les colonnes peuvent ne pas correspondre aux totaux, car plusieurs problèmes de fonctionnement de l'enfant pouvaient être notés et les estimations de faible fréquence ne sont pas indiquées, mais sont incluses dans les totaux.

- L'estimation était <100 enquêtes.

FACTEURS DE RISQUE LIÉS AUX PERSONNES RESPONSABLES

Les préoccupations liées aux facteurs de risque documentés des personnes responsables ont été signalées par les intervenantes chargées des enquêtes à l'aide d'une liste de contrôle de neuf éléments qui ont été demandés pour chaque personne responsable. Le cas échéant, le point de référence pour cibler les préoccupations relatives aux facteurs de risque des personnes responsables était les six mois précédents. La liste de contrôle n'est pas un instrument de mesure validé. La liste de contrôle documente uniquement les problèmes connus des intervenantes en bien-être de l'enfance chargées des enquêtes. La liste de contrôle comprenait les éléments suivants :

Abus d'alcool : la personne responsable a des problèmes d'abus d'alcool.

Abus de drogues/solvants : abus de médicaments sur ordonnance, de drogues illégales ou de solvants.

Déficience cognitive : la personne responsable a une déficience cognitive.

Problèmes de santé mentale : tout diagnostic ou problème de santé mentale.

Problèmes de santé physique : maladie chronique, hospitalisations fréquentes ou handicap physique.

Peu de soutiens sociaux : isolement social ou manque de soutien social.

Victime de violence conjugale : au cours des six derniers mois, la personne responsable a été victime de violence conjugale, notamment d'une agression physique, sexuelle ou verbale.

Auteur de violence conjugale : au cours des six derniers mois, la personne responsable a été l'auteur d'actes de violence conjugale, notamment d'agressions physiques, sexuelles ou verbales.

Antécédents de placement en famille d'accueil ou en foyer de groupe : la personne responsable a été placée dans une famille d'accueil ou un foyer de groupe pendant son enfance.

Le tableau 10 présente les facteurs de risque liés à la personne responsable principale qui ont été relevés par les intervenantes chargées des enquêtes. Au moins un facteur de risque lié à la personne responsable principale a été relevé dans 51 % des enquêtes liées aux mauvais traitements portant sur des enfants noirs (estimation : 10 258 enquêtes), et au moins un facteur de risque lié à la personne responsable principale a été relevé dans 56 % des enquêtes portant sur les enfants blancs (estimation : 44 993 enquêtes).

Les facteurs de risque liés aux personnes responsables principales les plus fréquemment relevés dans les enquêtes portant sur les enfants noirs sont le fait d'avoir été victime de violence conjugale (25 %), le fait d'avoir peu de soutien social (23 %) et les problèmes de santé mentale (16 %). Ces proportions étaient assez similaires pour les enquêtes portant sur les enfants blancs, à l'exception des problèmes de santé mentale de la personne responsable principale, qui ont été relevés dans 28 % des enquêtes portant sur les enfants blancs (contre 16 % des enquêtes portant sur les enfants noirs).

TABLEAU 10

Facteurs de risque liés à la personne responsable principale dans les enquêtes liées aux mauvais traitements à l'égard des enfants portant sur des enfants noirs et des enfants blancs en Ontario en 2018

Facteurs de risque liés à la personne responsable principale	Enfants noirs			Enfants blancs		
	Nombre d'enquêtes	Taux pour 1 000 enfants	%	Nombre d'enquêtes	Taux pour 1 000 enfants	%
Abus d'alcool	760	4,60	4 %	6 379	4,48	8 %
Abus de drogues/solvants	853	5,16	4 %	7 682	5,40	9 %
Déficience cognitive	323	1,95	2 %	3 397	2,39	4 %
Problèmes de santé mentale	3 214	19,44	16 %	22 712	15,96	28 %
Problèmes de santé physique	668	4,04	3 %	5 834	4,10	7 %
Peu de soutien social	4 581	27,71	23 %	16 845	11,84	21 %
Victime de violence conjugale	5 040	30,48	25 %	20 824	14,64	26 %
Auteur de violence conjugale	849	5,14	4 %	6 000	4,22	7 %
Antécédents de placement en famille d'accueil ou en foyer de groupe	775	4,69	4 %	3 580	2,52	4 %
Total partiel : Au moins un facteur de risque lié à la personne responsable principale	10 258	62,05	51 %	44 993	31,62	56 %
Pas de facteurs de risque liés à la personne responsable principale	9 888	59,81	49 %	36 001	25,30	44 %
Nbre total des enquêtes	20 146	121,85	100 %	80 994	56,92	100 %

Étude ontarienne sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants, 2018

Basé sur un échantillon de 835 enquêtes liées aux mauvais traitements à l'égard des enfants en 2018 portant sur des enfants noirs et 3 858 enquêtes liées aux mauvais traitements à l'égard des enfants portant sur des enfants blancs, avec des renseignements sur les facteurs de risque liés aux personnes responsables principales.

Cette question ne s'appliquait pas à un échantillon de 17 enquêtes portant sur les enfants noirs et de 62 enquêtes portant sur les enfants blancs, dans lesquelles le dossier a été ouvert sous le nom d'une personne responsable communautaire. Une personne responsable communautaire est définie comme toute personne qui s'occupe d'un enfant dans un environnement hors du foyer familial (p. ex., dans un établissement). On estime à 491 le nombre d'enquêtes sur des personnes responsables communautaires portant sur les enfants noirs et à 1 285 le nombre de telles enquêtes portant sur les enfants blancs.

Les colonnes des taux et des pourcentages peuvent ne pas correspondre aux totaux, car plusieurs facteurs de risque liés à la personne responsable principale pouvaient être notés.

Section VI

Caractéristiques des ménages

« Les enquêtes portant sur les enfants noirs étaient moins susceptibles de concerner des ménages dont la principale source de revenus provenait d'un travail à temps plein. »



SOURCE DE REVENUS DU MÉNAGE

On a demandé aux intervenantes chargées des enquêtes de choisir la source de revenus qui décrivait le mieux la source principale des revenus du ménage. La source de revenus était classée par l'intervenante chargée de l'enquête selon neuf classifications possibles :

Emploi à temps plein : le revenu familial provient d'au moins un emploi permanent à temps plein.

Temps partiel (moins de 30 heures/semaine) : le revenu familial provient principalement d'au moins un emploi à temps partiel.

Emplois multiples : la ou les personnes responsables occupent plus d'un emploi à temps partiel ou temporaire.

Saisonnier : la ou les personnes responsables travaillent à temps plein ou à temps partiel pour des périodes temporaires de l'année.

Assurance-emploi (AE) : la ou les personnes responsables sont temporairement sans emploi et reçoivent des prestations d'assurance-emploi.

Aide sociale : la ou les personnes responsables reçoivent actuellement des prestations d'aide sociale.

Autre prestation : désigne d'autres formes de prestations ou de pensions (p. ex., prestations familiales, assurance invalidité de longue durée ou pension alimentaire pour enfants).

Aucune : le ménage n'a aucune source de revenus légale.

Inconnue : la source de revenus du ménage n'était pas connue.

Dans le tableau 11, les sources de revenu des ménages sont regroupées dans les catégories suivantes : emploi à temps plein, emploi à temps partiel (qui comprend les emplois saisonniers et multiples), prestations/assurance-emploi/assistance sociale, inconnue et aucune. Le tableau 11 montre la source de revenus du ménage dans les enquêtes portant sur des enfants noirs et sur des enfants blancs. Les enquêtes portant sur des enfants noirs étaient moins susceptibles de concerner des ménages dont la principale source de revenus était un emploi à temps plein. Dans 48 % des enquêtes portant sur les enfants noirs, la source de revenus du ménage était un travail à temps plein, alors que dans 54 % des enquêtes portant sur les enfants blancs, la source de revenus du ménage était un travail à temps plein.

TABLEAU 11

Source de revenus du ménage dans les enquêtes liées aux mauvais traitements à l'égard des enfants portant sur des enfants noirs et des enfants blancs en Ontario en 2018

Source de revenus du ménage	Enfants noirs			Enfants blancs		
	Nombre d'enquêtes	Taux pour 1 000 enfants	%	Nombre d'enquêtes	Taux pour 1 000 enfants	%
Emploi à temps plein	9 660	58,43	48 %	43 626	30,66	54 %
Emploi à temps partiel/Multiples emplois/emplois saisonniers	1 930	11,67	10 %	8 830	6,21	11 %
Prestations/AE/Aide sociale	5 425	32,81	27 %	20 334	14,29	25 %
Inconnue	1 877	11,35	9 %	4 037	2,84	5 %
Aucun	1 254	7,58	6 %	4 167	2,93	5 %
Nbre total des enquêtes	20 146	121,85	100 %	80 994	56,92	100 %

Étude ontarienne sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants, 2018

Basé sur un échantillon de 835 enquêtes liées aux mauvais traitements à l'égard des enfants en 2018 portant sur des enfants noirs et 3 858 enquêtes liées aux mauvais traitements à l'égard des enfants portant sur des enfants blancs avec des renseignements sur la source de revenus du ménage.

Cette question ne s'appliquait pas à un échantillon de 17 enquêtes portant sur les enfants noirs et de 62 enquêtes portant sur les enfants blancs, dans lesquelles le dossier a été ouvert sous le nom d'une personne responsable communautaire. Une personne responsable communautaire est définie comme toute personne qui s'occupe d'un enfant dans un environnement hors du foyer familial (p. ex., dans un établissement). On estime à 491 le nombre d'enquêtes sur des personnes responsables communautaires portant sur les enfants noirs et à 1 285 le nombre de telles enquêtes portant sur les enfants blancs.

Les colonnes de taux et de pourcentage peuvent ne pas correspondre aux totaux en raison de l'arrondissement.

ARGENT POUR LES BESOINS ESSENTIELS

On a demandé aux intervenantes si le ménage avait manqué d'argent pour l'un des besoins suivants au cours des six mois précédant l'enquête : nourriture, logement, services publics, téléphone/téléphone cellulaire ou transport. Le tableau 12 montre que dans 9 % des enquêtes portant sur des enfants noirs et sur des enfants blancs, le ménage avait manqué d'argent pour au moins un de ces besoins fondamentaux au cours des six derniers mois.

Cela représente 1 823 enquêtes (estimation) portant sur des enfants noirs (soit 11,03 enquêtes pour 1 000 enfants noirs) et 7 313 enquêtes (estimation) portant sur des enfants blancs (soit 5,14 enquêtes pour 1 000 enfants blancs).

TABLEAU 12

Le ménage a manqué d'argent pour des besoins essentiels au cours des six derniers mois dans les enquêtes liées aux mauvais traitements à l'égard des enfants en Ontario en 2018

Au cours des six derniers mois, le ménage a manqué d'argent pour :	Enfants noirs			Enfants blancs		
	Nombre d'enquêtes	Taux pour 1 000 enfants	%	Nombre d'enquêtes	Taux pour 1 000 enfants	%
Nourriture	1 209	7,31	6 %	4 122	2,90	5 %
Logement	380	2,30	2 %	2 752	1,93	3 %
Services publics	428	2,59	2 %	2 255	1,58	3 %
Téléphone/téléphone cellulaire	852	5,15	4 %	3 172	2,23	4 %
Transport	569	3,44	3 %	2 469	1,74	3 %
Total partiel : Le ménage a manqué d'argent pour au moins un besoin essentiel	1 823	11,03	9 %	7 313	5,14	9 %
Nbre total des enquêtes	20 146	121,85	100 %	80 994	56,92	100 %

Étude ontarienne sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants, 2018

Basé sur un échantillon de 835 enquêtes liées aux mauvais traitements à l'égard des enfants en 2018 portant sur des enfants noirs et 3 858 enquêtes liées aux mauvais traitements à l'égard des enfants portant sur des enfants blancs avec des renseignements sur le fait que le ménage a manqué d'argent pour des besoins essentiels au cours des six derniers mois.

Cette question ne s'appliquait pas à un échantillon de 17 enquêtes portant sur les enfants noirs et de 62 enquêtes portant sur les enfants blancs, dans lesquelles le dossier a été ouvert sous le nom d'une personne responsable communautaire. Une personne responsable communautaire est définie comme toute personne qui s'occupe d'un enfant dans un environnement hors du foyer familial (p. ex., dans un établissement). On estime à 491 le nombre d'enquêtes sur des personnes responsables communautaires portant sur les enfants noirs et à 1 285 le nombre de telles enquêtes portant sur les enfants blancs.

Les colonnes de taux et de pourcentage peuvent ne pas correspondre aux totaux en raison de l'arrondissement.

Références

- Ahmed, S. (2007). A phenomenology of whiteness. *Feminist Theory*, 8(2), 149-168. DOI: 10.1177/1464700107078139
- Alaazi, D. A., Salami, B., Yohani, S., Vallianatos, H., Okeke-Ihejirika, P., & Nsaliwa, C. (2018). Transnationalism, parenting, and child disciplinary practices of African immigrants in Alberta, Canada. *Child Abuse & Neglect*, 86, 147-157. <https://doi.org/10.1016/j.chiabu.2018.09.013>
- Antwi-Boasiako, K., Fallon, B., King, B., Trocmé, N., & Fluke, J. (2022). Understanding the overrepresentation of Black children in Ontario's child welfare system: Perspectives from child welfare workers and community service providers. *Child Abuse & Neglect*, 123, 105425. <https://doi.org/10.1016/j.chiabu.2021.105425>
- Antwi-Boasiako, K., King, B., Fallon, B., Trocmé, N., Fluke, J., Chabot, M., & Esposito, T. (2020). Differences and disparities over time: Black and White families investigated by Ontario's child welfare system. *Child Abuse & Neglect*, 107, 104618. <https://doi.org/10.1016/j.chiabu.2020.104618>
- Anucha, U., Srikanthan, S., Siad-Togane, R., & Galabuzi, G. E. (2017). *Doing right together for Black youth: What we learned from the community engagement sessions for the Ontario Black youth action plan*. YouthREX.
- Bala, N., De Filippis, R., & Hunter, K. (2013). *Crossover youth: Improving Ontario's responses*. Chapitre ontarien de l'Association of Family & Conciliation Courts.
- Benjamin, A. (2003). *The Black/Jamaican criminal: The making of ideology* [thèse de doctorat]. Université de Toronto.
- Block, S. (29 novembre 2017). *Racialized Canadians continue to face barriers to decent work*. Behind the Numbers. <http://behindthenumbers.ca/2017/11/29/racialized-canadians-barriers-to-work/>
- Block, S., & Galabuzi, G.-E. (2011). *Canada's colour coded labour market: The gap for racialized workers* (p. 1-20). The Wellesley Institute. <http://www.wellesleyinstitute.com/publications/canadas-colour-coded-labour-market-the-gap-for-racialized-workers/>
- Boatswain-Kyte, A., Esposito, T., Trocmé, N., & Boatswain-Kyte, A. (2020). A longitudinal jurisdictional study of Black children reported to child protection services in Quebec, Canada. *Children and Youth Services Review*, 105219. <https://doi.org/10.1016/j.chilyouth.2020.105219>
- Calliste, A. (1993). Women of exceptional merit: Immigration of Caribbean nurses to Canada. *Canadian Journal of Women and the Law*, 6(1), 85-102.

- Cénat, J. M., Noorishad, P.-G., Czechowski, K., Mukunzi, J. N., Hajizadeh, S., McIntee, S.-E., & Dalexis, R. D. (2021). The Seven Reasons Why Black Children Are Overrepresented in the Child Welfare System in Ontario (Canada): A Qualitative Study from the Perspectives of Caseworkers and Community Facilitators. *Child and Adolescent Social Work Journal*. <https://doi.org/10.1007/s10560-021-00793-6>
- Children's Mental Health Ontario. (2020). *Kids can't wait: Rapport 2020 sur les listes d'attente et les temps d'attente pour les soins de santé mentale des enfants et des adolescents*. Children's Mental Health Ontario. <https://www.cmho.org/news/6519906-28-000-kids-waiting-for-mental-health-services>
- Clarke, J. (2011). The challenges of child welfare involvement for Afro-Caribbean families in Toronto. *Children and Youth Services Review*, 33(2), 274-283. <https://doi.org/10.1016/j.childyouth.2010.09.010>
- Clarke, J. (2012). Beyond child protection: Afro-Caribbean service users of child welfare. *Journal of Progressive Human Services*, 23(3), 223-257.
- Clarke, J., Mills Minster, S., & Gudge, L. (2018). Public Numbers, Private Pain: What Is Hidden Behind the Disproportionate Removal of Black Children and Youth from Families by Ontario Child Welfare? In S. Pashang, N. Khanlou, & J. Clarke (Eds.), *Today's Youth and Mental Health* (p. 187-209). Springer International Publishing. https://doi.org/10.1007/978-3-319-64838-5_11
- Fallon, B., Filippelli, J., Lefebvre, R., Joh-Carnella, N., Trocmé, N., Black, T.,... Stoddart, J. (2020). *Étude ontarienne sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants, 2018 (EIO-2018)*. Toronto, ON : Portail de la recherche en protection de l'enfance.
- Galabuzi, G.-E. (2006). *Canada's economic apartheid: The social exclusion of racialized groups in the new century*. Canadian Scholars' Press.
- Gharabaghi, K., Trocmé, N., & Newman, D. (2016). *Because young people matter: Report of the residential services review panel*.
- Gosine, K., & Pon, G. (2011). On the front lines: The voices and experiences of racialized child welfare workers in Toronto, Canada. *Journal of Progressive Human Services*, 22(2), 135-159.
- Gouvernement du Canada. (25 octobre 2017). *Minorités visibles (15), situation de faible revenu de personne (6), indicateurs de mesure de faible revenu (4), statut des générations (4), âge (6) et sexe (3) pour la population dans les ménages privés du Canada, provinces et territoires, régions métropolitaines de recensement et agglomérations de recensement, Recensement de 2016 - Données-échantillon (25 %)* Statistique Canada. <https://census.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/dt-td/Rp-fra.cfm?TABID=2&LANG=F&A=R&APATH=3&DETAIL=0&DIM=0&FL=A&FREE=0&GC=01&GL=-1&GID=1341679&GK=1&GRP=1&O=D&PID=110563&PRID=10&PTYPE=109445&S=0&SHOWALL=0&SUB=999&Temporal=2017&THEME=120&VID=0&VNAMEE=&VNAMEF=&D1=0&D2=0&D3=0&D4=0&D5=0&D6=0>

Hackett, V. C. R. (2016). *Families building nations, or nations building on families? An exploration of how African Caribbean immigrants (re) construct family in the context of immigration and oppression in Canada* [thèse]. <https://tspace.library.utoronto.ca/handle/1807/76506>

Hardy, K. V. (2008). Race, reality, and relationships: Implications for the re-visioning of family therapy. In *Re-visioning family therapy: Race, culture, and gender in clinical practice*, 2nd ed (pp. 76–84). The Guilford Press.

Hasford, J. (2015). *Pathways and prevention of African-Canadian disproportionalities and disparities in the child welfare system: A position paper*. Black Community Action Network.

Hulchanski, J. D. (août 2008). *Toronto's future: One city or three? Neighbourhood trends and policy options for addressing inequality, polarization and segregation* [PowerPoint]. file:///Users/faisamohamud/Downloads/Toronto_the_Divided_City_Aug-2008_Hulchanski.pdf

Hyman, I., & Wray, R. (2013). *Health inequalities and racialized groups: A review of the evidence* (<http://go.utlib.ca/cat/9122954>; p. 1–56). Toronto Public Health. <http://myaccess.library.utoronto.ca/login?url=http://site.ebrary.com/lib/utoronto/Top?id=10813108>

James, C. E. (2012). Students “at risk”: Stereotypes and the schooling of Black boys. *Urban Education*, 47(2), 464–494. <https://doi.org/10.1177/0042085911429084>

King, B., Fallon, B., Boyd, R., Black, T., Antwi-Boasiako, K., et O'Connor, C. (2017). Facteurs associés aux différences raciales dans la prise de décision des enquêtes de protection de l'enfance en Ontario, Canada. *Child Abuse & Neglect*, 73, 89–105. <https://doi.org/10.1016/j.chiabu.2017.09.027>

King, B., Fallon, B., Filippelli, J., Black, T., & O'Connor, C. (2018). Troubled teens and challenged caregivers: Characteristics associated with the decision to provide child welfare services to adolescents in Ontario, Canada. *Children and Youth Services Review*, 87, 205–215. <https://doi.org/10.1016/j.childyouth.2018.02.037>

Lashley, M. (2000). The unrecognized social stressors of migration and reunification in Caribbean families. *Transcultural Psychiatry*, 37(2), 203–217. <https://doi.org/10.1177/136346150003700203>

Maynard, R. (2017). *Policing Black lives: State violence in Canada from slavery to the present*. Fernwood Publishing.

Commission de la santé mentale du Canada. (2019). *Immigrant, refugee, ethnocultural and racialized populations and the social determinants of health: A review of the 2016 census data*.

- Mohamud, F., Edwards, T., Antwi-Boasiako, K., William, K., King, J., Igor, E., & King, B. (2021). Racial disparity in the Ontario child welfare system: Conceptualizing policies and practices that drive involvement for Black families. *Children and Youth Services Review*, 120, 105711. <https://doi.org/10.1016/j.childyouth.2020.105711>
- Mullings, D. V., Morgan, A., & Quelleng, H. K. (2016). Canada the Great White North where Anti-Black Racism Thrives: Kicking Down the Doors and Exposing the Realities. 53(1), 20-41. *Phylon* (1960-), 53(1), 20-41.
- Commission ontarienne des droits de la personne. (2005). *Policy and Guidelines on Racism and Racial Discrimination* (p. 1-67). Commission ontarienne des droits de la personne. <http://www.ohrc.on.ca/en/poli-cy-and-guidelines-racism-and-racial-discrimination>
- Commission ontarienne des droits de la personne. (2018). *Interrupted childhoods: Overrepresentation of Indigenous and Black children in Ontario child welfare*. (p. 73).
- Pon, G., Gosine, K., & Phillips, D. (2011). Immediate response: Addressing anti-Native and anti-Black racism in child welfare. *International Journal of Child, Youth and Family Studies*, 2(3/4), 385-409. <https://doi.org/10.18357/ijcyfs23/420117763>
- Conseil de planification sociale d'Ottawa. (2010). *Immigrant child youth and families: A qualitative analysis of the challenges of immigration*. (p. 1-21). <https://www.spcottawa.on.ca/sites/all/files/pdf/2010/Publications/Immigrant-Family-Report-English.pdf>
- Statistique Canada. (27 février 2019). *Diversité de la population noire au Canada : un aperçu*. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/89-657-x/89-657-x2019002-fra.htm>
- Tate, E. (2011). *Family separation and reunification of newcomers in Toronto: What does the literature say?* (p. 1-9). Toronto Public Health. https://pdfs.semanticscholar.org/c64d/dad31a370ddb9a6fa25ce2fe7056f4380e7.pdf?_ga=2.139427575.539855865.1562536558-677600764.1562536558
- Thobani, S. (2007). *Exalted subjects: Studies in the making of race and nation in Canada*. University of Toronto Press. www.jstor.org/stable/10.3138/9781442685666
- Williams, C. C. (2001). Increasing access and building equity into mental health services: An examination of the potential for change. *Canadian Journal of Community Mental Health*, 20(1), 37-51. <https://doi.org/10.7870/cjcmh-2001-0003>

Citation suggérée :

Bonnie, N. & Facey, K., avec le soutien de King, B., Fallon, B., Joh-Carnella, N., Edwards, T., Kagan-Cassidy, M., Black, T., Patrick-Drakes, V., & Anucha, C. (2022). *Comprendre la surreprésentation des enfants noirs dans les services de bien-être de l'enfance de l'Ontario*. (Étude ontarienne sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants, 2018). Toronto, ON : Portail de la recherche en protection de l'enfance.